

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire,
Secondaire et Professionnel



B.P. 32

Kinshasa/Gombe

Plan d'Action National de l'Education Pour Tous

(Projet)

Volume I : Cadre stratégique

Kinshasa, Janvier 2005

Sommaire

	Page
Liste des abréviations utilisées.....	iii
Liste des tableaux	v
Préface.....	vi
INTRODUCTION	1
Première partie : Présentation de la République Démocratique du Congo.....	3
1.1. Caractéristiques géographiques	4
1.2. Caractéristiques démographiques	4
1.3. Caractéristiques politiques et administratives	6
1.4. Caractéristiques sociales et culturelles	7
1.5. Caractéristiques macro-économique	10
Deuxième partie : Vue synoptique du système éducatif de la République Démocratique du Congo	14
2.1. Administration du système éducatif.....	15
2.2. Structure du système éducatif	16
2.3. Quelques statistiques sur la scolarisation.....	17
2.4. Financement du système éducatif en République Démocratique du Congo	21
2.4.1. Evolution des finances publiques	22
a) Evolution des dépenses publiques d'éducation.....	23
b) Parts des sous-secteurs et composition des dépenses publiques	24
c) Dépenses publiques par élève	25
d) Facteurs déterminants les coûts unitaires	26
2.4.2. Financement par les ménages de l'enseignement primaire et secondaire	27
a) Frais à charge des ménages	29
b) Composantes des coûts dans l'enseignement primaire et le secondaire	31
b1) Rémunération des enseignants	31
b2) Coûts des manuels	33
b3) Coûts de construction	33
2.5. Aide extérieure pour l'éducation	33
Troisième partie : Diagnostic des aspects de l'EPT en République Démocratique du Congo.....	35
3.1. Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance	36
3.2. Education de base formelle	37
a) Accès à l'éducation	37
b) Niveau de scolarisation	37
c) Efficacité interne du système scolaire	38
d) Infrastructures scolaires	39
e) Environnement scolaire	40
f) Taux d'encadrement	40
g) Personnel enseignant	40
h) Financement de l'éducation	40
i) Contrôle et évaluation des acquis scolaires	40
j) Programme d'étude et support didactique	40
3.3. Education spéciale	41
3.4. Education non formelle	41
a) Alphabétisation des adultes.....	41
b) Rattrapage scolaire (Enfants déscolarisés et jeunes non scolarisés).....	41
3.5. Education et monde du travail	42
3.6. Education et VIH/SIDA	42

Quatrième partie : Objectifs et stratégies de l’EPT en République Démocratique du Congo.....	43
4.1. Education et programme du Gouvernement de Transition	44
a) Actions en cours dans le secteur de l’éducation.....	44
b) Priorités du Gouvernement de Transition pour les 3 – 4 prochaines années	44
4.2. Objectifs du Gouvernement de la RDC en matière de l’EPT.....	46
4.3. Stratégies de mise en œuvre de l’EPT en RDC.....	47
4.3.1. Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance	47
4.3.2. Education de base formelle	49
4.3.3. Education et VIH/SIDA	50
4.3.4. Education et monde de travail	51
4.3.5. Education non formelle	52
4.4. Financement et mobilisation des ressources.....	54
4.4.1. Financement.....	54
4.4.2. Mobilisation des ressources	55
a) Mobilisation des ressources nationales	55
b) Mobilisation des ressources extérieures	55
4.5. Contraintes et risques	55
4.5.1. Sur le plan politique	55
4.5.2. Sur le plan économique	56
4.5.3. Sur le plan socio-culturel.....	56
4.5.4. Sur le plan institutionnel	56
4.6. Suivi et évaluation du Plan d'Action National de l’EPT.....	56
4.6.1. Mécanisme de coordination	56
4.6.2. Mise en œuvre et suivi.....	57
4.6.3. Evaluation.....	58
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	60

Liste des abréviations utilisées

Af. Soc. /AF. SOC.	: Affaires sociales
ANAPECO	: Association Nationale des Parents d'Elèves et Etudiants du Congo
ASBL	: Association sans but lucratif
CA	: Circonscription administrative
DAEA	: Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DH	: Droits de l'Homme
EAD	: Entité Administrative Décentralisée
EPSP	: Enseignement primaire, secondaire et professionnel
EPT	: Education pour tous
FMI	: Fonds Monétaire International
ICP	: Information, Communication et Presse
ISP	: Institut Supérieur Pédagogique
IST	: Institut Supérieur Technique
JSL	: Jeunesse, Sport e Loisirs
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PEG	: Programme économique du Gouvernement
PESE	: Programme d'Education pour la Santé et l'Environnement
PEV	: Programme de vaccination élargie
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMPTR	: Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance
PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation
Proved	: Chef de Division provincial de l'éducation
RDC	: République Démocratique du Congo
RESEN	: Rapport d'Etat du Système Educatif National
SECOPE	: Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants
SERNAFOR	: Service national de formation
Sous-Proved	: Chef de Sous-Division provincial de l'éducation
STP	: Secrétariat Technique Permanent de l'EPT
TENAFEP	: Test national de fin d'études primaires
UNICEF	: Organisation des Nations unies pour l'enfance
UNIKIN	: Université de Kinshasa
UNIKIS	: Université de Kisangani

UNILU : Université de Lubumbashi
WI : Indice des richesses des ménages
OGEDEP : Office de Gestion de la Dette Publique

Liste des tableaux

Tableau 1.1.	: Estimations de la population et projections (millions) selon les différentes sources	4
Tableau 1.2.	: Répartition de la population par province	5
Tableau 1.3.	: Indicateurs sociaux et sanitaires par province	9
Tableau 1.4.	: Production et inflation (1997 – 2002)	11
Tableau 1.5.	: Besoins financiers pour le Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (2004 – 2007) (Engagements, en millions de \$US)	12
Tableau 1.6.	: Contribution attendue des bailleurs de fonds dans le cadre du soutien au PMPTR	13
Tableau 2.1.	: Structure du système éducatif en République Démocratique du Congo	17
Tableau 2.2.	: Croissance du système éducatif en RDC – 1986 :87 et 2001/02	18
Tableau 2.3.	: Croissance en % entre 1986/87 et 2001/02	18
Tableau 2.4.	: Taux moyen de croissance des effectifs par niveau d’enseignement	19
Tableau 2.5.	: Croissance de l’enseignement par filières	19
Tableau 2.6.	: Taux de scolarisation dans le système éducatif – tendances dans le temps	20
Tableau 2.7.	: Finances de l’Etat central et dette extérieure	22
Tableau 2.8.	: Dépenses publiques en faveur de l’éducation (prix courants)	23
Tableau 2.9.	: Dépenses publiques réelles (en millions de US dollars constants, 2002)	24
Tableau 2.10.	: Parts des sous-secteurs dans les dépenses publiques d’éducation	24
Tableau 2.11.	: Composition des dépenses publiques courantes (réelles 2002)	25
Tableau 2.12.	: Dépense réelle par élève (en dollars US constants 2002)	25
Tableau 2.13.	: Dépense par élève dans les écoles primaire et le secondaire en 2002	26
Tableau 2.14.	: Facteurs influençant les coûts unitaires dans les différents niveaux d’enseignement, 2002	27
Tableau 2.15	: Nomenclature des frais de scolarité et charges dans les écoles publiques jusqu’en 2003 ..	28
Tableau 2.16	: Droits pas élève dans les écoles primaires publiques par province en Franc congolais	29
Tableau 2.17	: Droits par élève dans le secondaire par type d’école (Franc congolais)	30
Tableau 2.18	: Coût total annuel moyen pour les ménages par élève du primaire et du secondaire (écoles publiques)	31
Tableau 2.19	: Gains des enseignants dans les écoles publiques et privées du primaire (en Franc congolais)	32
Tableau 2.20.	: Gains des enseignants dans les écoles publiques et privées du secondaire (en Franc congolais)	32
Tableau 2.21	: Coût de construction en République Démocratique du Congo et dans d’autres pays	33
Tableau 3.1	: Age des nouveaux entrants en première année	37
Tableau 3.2	: Age moyen par niveau d’étude et par groupe social	38
Tableau 3.3.	: Pourcentage d’enfants scolarisés en fonction de l’âge et de l’indice de richesse	38
Tableau 3.4.	: Taux de promotion, de redoublement et d’abandon en primaire	38
Tableau 3.5.	: Coefficient d’efficacité interne, 2000 – 01	39
Tableau 3.6.	: Age d’abandon des études et niveau le plus haut atteint	42
Tableau 4.1.	: Besoins financiers pour le secteur de l’éducation et de la recherche (en millions de \$us)	45
Tableau 4.2.	: Objectifs du Gouvernement RDC en matière de l’EPT	46

PREFACE

Le rôle de l'éducation pour le développement des individus et des nations n'est plus à contester. Aussi l'éducation de base pour tous a-t-elle été au centre des conventions et rencontres tant au niveau national, régional qu'international.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies en 1948 proclamait déjà, en son article 26, le droit de tout individu à l'éducation. Dès lors, tout Etat cherche à mettre en place des organisations et à définir des actions à entreprendre en faveur de l'éducation de ses citoyens. La République Démocratique du Congo qui en a fait une de ses préoccupations prioritaires place l'éducation en ordre utile dans ses plans de développement. C'est ainsi qu'elle ne ménage aucun effort pour ratifier toutes les conventions internationales auxquelles elle a souscrit. Elle a été l'un des 155 Etats qui avaient souscrit à la Déclaration mondiale et au cadre d'action sur l'éducation pour tous, adoptés à Jomtien en mars 1990.

Comme suite à l'impulsion donnée par Jomtien, la RDC a entrepris un ensemble d'actions telles que (1) la tenue à Kinshasa en 1991 de la Table Ronde Nationale de l'EPT ; (2) l'organisation en 1992 des Tables Rondes Régionales de Goma et de Kikwit, (3) l'évaluation à mi-parcours de l'EPT en 1999 ayant abouti à l'élaboration d'un projet du Plan d'Action National de l'EPT 2000 – 2009. Ce dernier n'a jamais été adopté, et encore moins mis en œuvre.

En dépit de cela, la République Démocratique du Congo s'est présentée au Forum Mondial sur l'éducation tenu du 26 au 28 avril 2000 à Dakar. Ce forum s'est appuyé principalement sur la Déclaration de Jomtien. Il a fixé la nouvelle échéance de l'EPT à 2015. C'est dans ce contexte que la République Démocratique du Congo s'est engagée à élaborer le Plan d'Action National de l'EPT 2003 – 2015.

Les différentes crises que le pays a traversées pendant plusieurs années ont retardé ce programme. Cependant, une réelle volonté politique pour le redynamiser s'est manifestée dès 2002 avec la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et les parrains de l'EPT que sont l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et la Banque Mondiale.

Il s'en est suivi la création du Conseil Consultatif National de l'EPT ayant en son sein un Secrétariat Technique Permanent et six Comités Sectoriels de Suivi. Ces organes ont un caractère intersectoriel dans la mesure où ils regroupent tous les acteurs publics et privés intervenant dans le secteur de l'éducation. La mise en place de ce cadre institutionnel a permis l'élaboration du présent Plan d'action a rencontré l'approbation du Gouvernement de Transition à travers sa Commission Sociale et Culturelle.

**Le Vice Président de la République en charge
de la Commission gouvernementale
Sociale et Culturelle**

Arthur Z'AHIDI NGOMA

INTRODUCTION

Après la Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous tenue à Jomtien en mars 1990, le Forum mondial sur l'éducation qui a eu lieu en avril 2000 à Dakar, a été l'occasion, pour la République Démocratique du Congo (RDC), de réaffirmer son engagement aux objectifs de l'EPT.

Par cet acte il prenait également l'engagement de se doter d'un Plan d'Action National de l'Education Pour Tous, en vue de mieux canaliser les actions à entreprendre et les ressources à mobiliser.

Pour rester fidèle à cette option et, ainsi, se conformer aux recommandations du Cadre d'action de Dakar, la RDC présente aujourd'hui son Plan d'Action National de l'Education Pour Tous. La présentation tardive de ce précieux document, par rapport à la date butoir convenue (2001) à Dakar, est compréhensible pour un pays comme le nôtre qui a connu bien de vicissitudes pendant plusieurs années.

Le Plan d'action s'appuie sur les données du RESEN. Il se réfère en outre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), se conformant ainsi à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté en ce qu'elle vise surtout les exclus et les vulnérables.

Les stratégies et les actions retenues sont en rapport avec les priorités du Gouvernement en matière d'éducation. Elles concernent aussi bien les enfants scolarisés et déscolarisés, que les jeunes et les adultes non scolarisés. Elles tiennent également compte de la stratégie pour la coopération entre l'UNESCO et la République Démocratique du Congo.

Il y a lieu de signaler que le Plan d'action de l'Education Pour Tous de la République Démocratique du Congo est rendu en deux volumes.

Le volume I qui prend en compte les aspects traditionnels de l'EPT est intitulé *cadre stratégique*. Il s'articule autour de quatre parties.

La première partie présente la RDC dans ses différentes caractéristiques, notamment celles liées aux aspects géographiques, démographiques, politico-administratifs, socio-culturels et macroéconomiques. La deuxième partie donne une vue d'ensemble du système éducatif congolais en ce qui concerne son administration, sa structure, et son évolution en termes des effectifs, des établissements scolaires, etc. Quant à la troisième partie, elle procède à un diagnostic sommaire des aspects de l'EPT notamment en ce qui concerne la petite enfance, l'éducation de base formelle, l'éducation non formelle, la lutte contre le VIH/Sida en milieu scolaire, et la relation entre l'éducation et le monde de travail. Dans sa quatrième et dernière partie le plan d'action décrit les objectifs et les stratégies de mise en œuvre de l'EPT dans le pays.

Le volume II qui est la suite logique du premier, porte sur les *coûts des actions planifiées*. Comme l'indique son nom, ce document est un ensemble de fiches reprenant toutes les actions retenues avec leur évaluation en terme de coûts.

Le processus d'élaboration du Plan d'action de l'EPT a suivi les étapes suivantes :

1. Signature de l'arrêté ministériel N° MINEDUC/CABMIN/001/0171/2002 du 25 février 2002 portant création du Conseil Consultatif National de l'EPT.
2. Signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement de la RDC et les parrains de l'EPT le 22 août 2002.

3. Elaboration d'un Avant-avant projet du Plan d'Action National de l'EPT sur base de la validation des plans thématiques, en novembre 2002 ;
4. Création de la Direction de l'Education Pour Tous par arrêté ministériel n°MINEPSP/CABMIN/0198/2004 du 6 septembre 2004.
5. Actualisation et évaluation des coûts du Plan d'Action National de l'EPT en avril 2004 ;
6. Validation du projet du Plan d'Action National de l'EPT par les 11 provinces du pays ;
7. Après cette étape le plan d'action sera soumis au Gouvernement pour approbation, avant d'être présenté aux bailleurs de fonds.

PREMIERE PARTIE :

Présentation de la République Démocratique du Congo

1.1. Caractéristiques géographiques

La République Démocratique du Congo (RDC) est située en Afrique Centrale, dans la région des Grands Lacs. Elle s'étend sur 2.345.000 km². Elle est le pays le plus grand d'Afrique subsaharienne du point de vue de la superficie, et le second du point de vue de la population. Elle partage 9.000 km de frontières avec 9 pays, à savoir : la République du Congo à l'ouest, la République Centrafricaine au Nord, le Soudan au Nord-Est, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda à l'Est, la Tanzanie au Sud-Est, la Zambie et l'Angola au Sud.

La République Démocratique du Congo est située à cheval sur l'Equateur et dispose d'un important réseau hydrographique dominé par le fleuve Congo qui coule sur 4.320 km et qui traverse tout le pays.

1.2. Caractéristiques démographiques

La République Démocratique du Congo compte actuellement près de 50 millions d'habitants, avec un taux de croissance de 3,2 %. La densité de sa population est estimée entre 21 et 24 habitants au km².

Tableau 1.1. Estimations de la population et projections (millions) selon les différentes sources

Sources	Recensement		Estimations				Projections		
	1960	1984	1990	1995	2000	2002	2005	2010	2015
Population totale									
INS		30,73	37,00	44,11	52,10	55,81			
Taux de croissance			3,3 %	3,4 %	3,4 %	3,5 %			
Nations Unies			37,37	44,38	48,57	51,44	56,08	64,71	74,16
Taux de croissance				3,5 %	1,8 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %	2,8 %
US Bureau of Census	16,46	31,28	37,97	45,71	51,81	55,04	60,08	69,58	80,21
Taux de croissance		2,8 %	3,3 %	3,8 %	2,5 %	3,1 %	3,0 %	3,0 %	2,9 %
Population scolarisable (6-11 ans)									
INS		5,15	6,25	7,74	9,30	9,86			
Calcul dérivé des estimations de la population totale selon les NU		5,15	6,46	7,69	8,36	8,84			
Taux de croissance		3,3 %	3,3 %	3,6 %	1,7 %	2,7 %			

Sources : - Institut National de la Statistique, Kinshasa.

- Population Division of the Department of Economics and Social Affairs of the United Nations Secretariat.
- World Population Prospects : The 2002 Revision.
- World Urbanization Prospects : The 2001 Revision.

Cette population comprend 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Comme dans les autres pays d'Afrique, la population est jeune et se répartit comme suit: les moins de 15 ans constituent 46 % ; les adultes de 15 à 59 ans représentent 50 % et les vieux de 60 ans et plus représentent 4 % de la population.

Les zones urbaines comptent une part relativement élevée de la population – approximativement 30 % - avec une forte concentration dans la capitale du pays, Kinshasa, dont la population, estimée à environ 6-8 millions d'habitants, en fait l'une des 25 plus grandes agglomérations du monde. Plus ou moins 60 % de cette population vit dans la campagne, de l'agriculture, de la cueillette, de la pêche, de la chasse, etc.

La population congolaise est inégalement répartie entre les provinces. Cette inégalité s'est accentuée au cours des dix dernières années à cause des mouvements migratoires dus aux remous sociopolitiques et aux guerres survenues dans le pays ces dernières années.

Tableau 1.2. : Répartition de la population par province

Provinces	Populations (millions)	% répartition		Population 6-11 ans (000s)	Densité/Km ² (2002)	
	2002	2002	1984	2002	Total population	Population 6-11 ans
Kinshasa	6,15	11,9	8,6	1 152	617	115,6
Bas-Congo	3,32	6,4	6,5	602	62	11,2
Bandundu	5,94	11,5	12,3	1 023	20	3,5
Equateur	5,43	10,6	11,6	885	13	2,2
Kasaï Oriental	4,51	8,8	8,6	792	27	4,7
Kasaï Occidental	3,74	7,3	7,8	657	24	4,2
Province Orientale	6,08	11,8	14,0	880	12	1,7
Katanga	7,37	14,3	13,0	1 377	15	2,7
Kivu	8,89	17,3	17,5	1 508	35	5,9
RDC	51,44	100	100	8 839	22	3,8

Note : Les provinces sont distinguées comme elles étaient dans le recensement de 1984, pour faciliter les comparaisons.

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Les caractéristiques démographiques et l'étendue du territoire ont des répercussions sur l'effort en faveur de l'éducation et sur la façon dont il peut être organisé pour être le plus efficace possible.

La demande d'éducation est potentiellement grande en raison de :

- l'importance relative de la population jeune.
- l'étendue du territoire qui rend difficile la résolution du défi de donner accès à un enseignement primaire à une distance raisonnable du domicile des élèves, de même qu'elle restreint la possibilité d'offrir des formations spécialisées ou des choix diversifiés aux niveaux secondaire et post-secondaire.

Cependant, les problèmes ne sont pas aussi aigus que le suggèrent les densités moyennes de population, car la majorité de la population est concentrée dans un petit nombre de régions. En tenant compte des zones urbaines, environ 47 % de la population est concentré sur 10 % du territoire et on estime que les 2/3 de la population vivent sur un quart du territoire. Deux provinces à densité relativement forte (supérieure à 25 habitants par km²) se trouvent le long de la frontière Est, au nord du Lac Tanganyika, et de façon discontinue sur un territoire qui s'étend du Bas-Congo au Kasaï Oriental, en traversant la savane du Sud. La population est la moins dense dans le centre du pays, dans le bassin du fleuve Congo, soit dans plus d'un tiers du territoire comprenant 1,1 millions de km² de forêt équatoriale dont une grande proportion est constituée de marécages.

Alors qu'il est relativement facile de proposer une offre d'éducation au sein des provinces les plus peuplées, leur dispersion sur un vaste territoire mal desservi par les routes rend l'administration et la coordination de cette offre difficile et potentiellement coûteuse. Il est très difficile également de

proposer un accès universel à l'enseignement primaire dans plus de la moitié du pays, où la population est peu dense. Des colonies, petites et dispersées et souvent en mouvement, bien qu'elles ne représentent qu'une faible proportion de la population scolarisable, posent de sérieuses difficultés à l'application des formes traditionnelles de scolarisation.

En raison de l'importance du territoire forestier du pays, qui comprend des écosystèmes uniques, un haut niveau de biodiversité et beaucoup d'espèces de primates et d'oiseaux menacées, le Gouvernement de Transition accorde une grande priorité au développement d'une politique de la forêt et de protection de l'environnement s'accompagnant d'un cadre législatif et institutionnel approprié. Les répercussions de ces dispositions sur la politique et l'offre d'éducation (aussi bien que sur d'autres services de base) ne sont pas souvent prises en compte. La réglementation sur l'usage des sols des forêts restreint la construction des habitations et des routes ainsi que d'autres équipements et en conséquence l'accès des habitants de la forêt à l'éducation. Il y a 18 zones protégées, couvrant presque 8 % de la superficie du pays, certaines d'entre elles étant classées en zones protégées habitées, mais d'autres étant des « core areas » - zone où aucune activité humaine n'est tolérée. Des établissements scolaires primaires en nombre limité ont été mis en place dans le passé dans les zones forestières par l'Etat aussi bien que par des sociétés forestières auxquelles étaient accordées des concessions pour exploiter le bois. La guerre civile a suspendu la plupart des exploitations forestières et ceci, avec la destruction des routes, empêchant la plupart des écoles en zones forestières de fonctionner. Un nouveau cadre pour la politique des forêts et de l'environnement doit prendre en compte les besoins d'éducation de la population dans ces zones afin de s'assurer que tous les enfants puissent à tout le moins mener à bien des études primaires.

1.3. Caractéristiques politiques et administratives

La République Démocratique du Congo est un pays en transition du point de vue politique et administratif.

Historiquement, c'est un pays qui a été très centralisé, avec peu d'autonomie laissée au niveau provincial et au niveau local. Les gouverneurs de provinces étaient nommés par le Président de la République et, selon la pratique, d'origine extérieure à la province.

Durant les années 1970 et 1980, toutes les questions relatives au recrutement, à l'affectation et à la promotion des administrateurs, jusqu'au niveau des territoires, étaient réglées depuis Kinshasa. La collecte des impôts a été une tâche considérable ; et la crise économique qui sévit depuis la moitié des années 1970 a poussé à la décentralisation des opérations financières. Les transferts au profit de l'administration décentralisée ont toujours été négligeables. Les administrateurs devaient, par conséquent, trouver eux-mêmes des recettes pour les dépenses autres que salariales qui, de ce fait, étaient réduites au minimum.

Administrativement la RDC est divisée en 11 provinces y compris la ville de Kinshasa, capitale politique et administrative. Chaque province est subdivisée en districts, à l'exception de celles issues de l'ancienne province du Kivu qui n'en disposent pas. Les districts sont, à leur tour, subdivisés en territoires. Les villes autonomes sont subdivisées en communes, tandis que les territoires le sont en secteurs et/ou secteurs-chefferies.⁽¹⁾ La Capitale Kinshasa compte 24 communes. Les provinces, les territoires et les secteurs constituent les Entités Administratives décentralisées (EAD) ayant un statut juridique.

La structure territoriale/administrative est fondée sur une loi promulguée en juillet 1998. Par cette loi, les EAD sont supposées avoir des conseils consultatifs nommés par le gouvernement, mais

⁽¹⁾ Au total le pays compte 25 districts ; 145 territoires ; et 19 villes autonomes

aucun conseil n'a été en fait constitué. Bien que les gouverneurs des provinces continuent d'être nommés par le pouvoir central, ceux qui l'ont été à la fin de 2001 sont des ressortissants de leur province respective, contrairement à la pratique antérieure.

La répartition des responsabilités dans le secteur éducatif (enseignement primaire, secondaire et professionnel), entre le gouvernement central et les EAD, a été définie par la loi de 1998. Le gouvernement central est responsable de la fixation des droits d'inscription (minerval), du paiement des salaires du personnel enseignant, de l'agrément, de l'ouverture, et de la fermeture des écoles, de l'inspection et des examens de fin de cycle. Les EAD sont responsables de l'administration des établissements d'enseignement, fixent certains frais de scolarité et proposent au Gouvernement central l'ouverture ou la fermeture des classes. Les responsables des EAD, comme les gouverneurs de province, dirigent les services de l'éducation en même temps que d'autres services du gouvernement central présents dans leurs juridictions.

Les impôts locaux et les transferts effectués par le gouvernement central (appelés rétrocessions) constituent les ressources des EAD. Ces transferts sont calculés sur la base du montant des impôts et taxes du gouvernement central collecté dans les provinces et sont versés au compte des provinces à la Banque centrale. Les rétrocessions sont fixées à 20 % des recettes collectées dans les provinces, mais seulement 10 % sont transférés automatiquement. Le gouvernement central paie directement les salaires des fonctionnaires et pourvoit au fonctionnement des services dans les provinces, mais ces dernières années, exception faite du versement des salaires, les paiements des frais de fonctionnement ont été rares.

1.4. Caractéristiques sociales et culturelles

La population congolaise est constituée de groupes ethniques ci-après : les Bantous, les Soudanais, les Nilotiques et les Batswa (Pygmées). Quoique leur nombre ne soit pas connu avec exactitude, certaines sources situent à 365 le nombre de groupes ethniques de la République Démocratique du Congo au 20^e siècle¹.

On dénombre entre 250 et 700 dialectes en République Démocratique du Congo ; et 4 langues ont le statut de langues nationales, à savoir :

- le Lingala, parlé dans la ville de Kinshasa et la province de l'Equateur, tout au long du fleuve Congo jusqu'au pool Malebo et au pool Kisangani, sur l'Ubangi ainsi qu'au Nord de l'Ouélé ;
- le Kikongo, dans les provinces du Bandundu et du Bas-Congo ;
- le Tshiluba, dans les deux Kasai ;
- le Swahili, dans les provinces Orientale, du Maniema, du Nord et du Sud Kivu, et du Katanga.

Alors que ces quatre langues ont une orthographe et une grammaire relativement standardisées, les écrits sont rares et consistent principalement en des textes religieux. Le lingala est devenu prédominant dans l'ensemble du pays lorsqu'il a été adopté par l'armée et le gouvernement colonial comme principale langue indigène de communication. Le multilinguisme est répandu, même dans les provinces où un groupe ethnique prédomine et plus encore dans les zones urbaines, où les mariages interethniques sont de plus en plus courants et où les migrations interprovinciales sont fréquentes.

L'instruction dans l'une des langues nationales est offerte dans les deux premières années du primaire, tandis que le français devient la langue d'enseignement à partir de la troisième année. La

¹ Isidore NDAYWEL à NZIEM, Histoire générale du Congo, page 256, carte 14

considérable diversité linguistique mentionnée ci-dessus complique la tâche d'enseignement-apprentissage dans les premières années du primaire en zone rurale, où beaucoup d'élèves n'ont pas la facilité de pratiquer la langue officielle de l'école à la maison et où beaucoup d'enseignants peuvent ne pas être familiers avec la langue maternelle des élèves. Le manque de fournitures pédagogiques dans la langue maternelle implique que la pratique sur le terrain en matière de langue d'instruction varie en fonction de l'enseignant et du bagage linguistique des élèves. Les écoles privées, implantées principalement dans les zones urbaines, proposent une instruction en français dès la première année.

S'agissant du volet relatif à la pauvreté en République Démocratique du Congo, les informations les plus récentes sur les niveaux de pauvreté sont fournies par le « Multiple Indicator Cluster Survey » (MICS) financé par l'UNICEF en 2001.

La sécurité alimentaire des ménages pauvres est très faible. Environ 34 % de ménages n'avaient pas de réserves de nourriture (que ce soit sous forme de cultures, de stock de vivres ou d'argent). L'insécurité alimentaire est élevée à Kinshasa, avec les ¾ des enquêtés indiquant être démunis de réserves ; les 2/3 des enquêtés du Sud Kivu, environ la moitié de ceux du Maniema et plus d'un tiers de ceux de l'Equateur, de la Province Orientale, du Katanga et du Kasai Oriental font état d'une situation similaire. Environ ¼ de l'ensemble de la population ne prend qu'un repas par jour et 60 % ne prennent que deux repas. Toutefois, seulement 2 % de la population indiquent ne pas manger tous les jours

Le revenu par habitant pour l'ensemble du pays était estimé à 99 \$US en 2001. Selon MICS 2001, les provinces de Bandundu, Equateur et la Province Orientale ont le revenu par tête le plus faible, soit moins d'un dixième de celui de Kinshasa.

Les indicateurs de santé sont très médiocres et se sont détériorés au cours des dernières années. L'espérance de vie moyenne à la naissance est seulement de 46 ans et elle a diminué depuis le milieu des années 1990. Le taux de mortalité infantile est très élevé : en moyenne de 126 ‰ dans l'ensemble du pays et de 144 ‰ dans les zones rurales (MICS 2001). Dans quatre provinces (Equateur, province Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu), ce taux est de 140 pour mille ou plus ; dans trois autres (Bas-Congo, Katanga et Kasai Occidental), il est supérieur à 130 pour mille. Il s'est détérioré depuis 1995 où il était de 114 pour mille (MICS 1995). Le taux de mortalité maternelle était, en 1995, de 939 pour cent mille naissances vivantes, l'un des plus hauts d'Afrique subsaharienne. En 2001, ce taux était estimé à 1289 pour cent mille.

Les différences entre les provinces sont très prononcées pour la mortalité infantile, qui est un bon indicateur de l'état sanitaire. Elle varie de 83 ‰ à Kinshasa à 146-147 ‰ dans la Province de l'Equateur et au Sud-Kivu. D'autres indicateurs montrent des variations moindres à travers les provinces, bien que Kinshasa ait les meilleurs résultats, ce qui n'est pas inattendu. La majorité des enfants n'ont pas reçu toutes les vaccinations, et entre 10 et 33 % n'ont jamais été vaccinés. La maladie chez les jeunes enfants est répandue dans toutes les provinces avec 50 et 60 % d'enfants malades au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête et plus de 40 % dans presque toutes les provinces qui présentent de la fièvre (reflet d'une forte prévalence du paludisme dans le pays).

Tableau 1.3. : Indicateurs sociaux et sanitaires par province

Provinces	Revenu par habitant	Espérance de vie	Taux de vaccination (% d'enfants de 12-13 mois vaccinés)		Mortalité infantile	% d'enfants de moins de 5 ans présentant dans les 2 semaines précédentes	
	Dollars PPA	Années	Toutes Vacc.	Aucune vacc.	Pour 1000	Fièvre	Autres maladies
Kinshasa	2929	55,9	45,7	12,0	83	31,9	49,7
Bas-Congo	1238	45,4	39,2	10,5	131	41,0	56,9
Bandundu	293	51,9	26,0	8,7	100	35,6	51,1
Equateur	229	42,7	11,2	29,1	146	41,0	59,0
Kasaï Oriental	739	46,6	24,6	11,6	125	42,9	61,6
Kasaï Occidental	744	44,4	15,2	17,2	136	44,5	60,6
Province Orientale	282	43,3	14,3	19,8	143	44,9	59,8
Maniema	641	47,2	2,6	30,0	122	46,6	64,0
Katanga	1249	44,7	21,2	23,1	135	46,7	63,2
Nord-Kivu	995	43,7	31,8	16,9	140	31,3	52,6
Sud-Kivu	604	42,5	9,8	39,3	147	45,8	66,7
RDC		46,0	22,8	19,3	126	41,1	58,3

Source : MICS 2001.

NB : Le revenu par tête (en dollars PPA) est celui de 1999 indiqué par le rapport MICS 2001. (PPA : Parité de pouvoir d'achat).

En dépit de toutes ses immenses ressources humaines, du sol et du sous-sol, la République Démocratique du Congo est classée parmi les pays les plus pauvres du monde. Certains indicateurs l'alignent parmi les pays les plus misérables de l'Afrique au Sud du Sahara avec un revenu par tête d'habitant et par jour de 0,30 \$US alors que le seuil international de pauvreté est de 1 \$US.

Ci-après, en bref, d'autres indicateurs de pauvreté :

- Taux de croissance/habitant : - 8,1% (2000) ;
- Taux d'investissement faible : 6,7 % (en 2000) ;
- Dette extérieure (en milliards USD) : 12,7 (en 2002) (OGEDep)⁽¹⁾
- Chute des exportations tant minières qu'agricoles.
- Taux de mortalité infantile (2000) : - moins d'un an : 128 ‰
- moins de 5 ans : 207 ‰
- Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les adultes : 5,1% en 1999 ;
- Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de l'insuffisance pondérale à la naissance était de 15% et du retard de croissance modérée et grave de 45 ;
- Marché de l'emploi en constant rétrécissement ces dernières années : entre 1997 et 1999 : il a régressé de 31,89% dans les secteurs formels publics et privés (en passant de 991 300 postes d'emploi à 675 200) ;
- Chômage quasi généralisé ;
- Salaires bas et faible pouvoir d'achat.

⁽¹⁾ OGEDep : Office de Gestion de la Dette Publique

Ce contraste influe sur l'éducation des enfants : les parents, sans ressources, sont tenus à payer les études de leurs enfants et à supporter également l'ensemble des frais dus au fonctionnement du système éducatif (salaires du personnel, fonctionnement, construction, etc.). Ainsi, l'école congolaise n'accueille que les enfants dont les parents disposent de quelques ressources, les autres restant dans la rue, hors du système éducatif.

1.5. Caractéristiques macro-économiques

En dépit de ses riches dotations en ressources naturelles et en terres, la croissance économique de la République Démocratique du Congo a connu de nombreuses vicissitudes. Une période de croissance rapide s'est produite entre 1966 et 1975, à la suite du coup d'Etat militaire qui mit fin à la période d'agitation politique qui suivit immédiatement l'indépendance et qui dura 5 ans. Cette croissance, d'environ 5,1 % par an durant dix ans, était le résultat d'investissements publics dans les principaux secteurs d'activité. La crise du pétrole de 1973 et une baisse brusque des prix du cuivre entraînèrent une profonde récession et provoquèrent une crise de la dette. Un programme de soutien du FMI fut mis en place en 1975, après l'arrêt des versements au titre du service de la dette. Le déclin de l'investissement public conduisit à une nouvelle baisse de l'activité économique, le PIB diminuant d'environ 12 % entre 1975 et 1982².

Entre 1983 et 1989, la croissance du PIB fut de retour, avec notamment, un taux de 2,6% par an entre 1984 et 1986, en grande partie grâce à un accroissement des niveaux de production dans les secteurs minier et agricole. Un programme d'ajustement structurel assisté par la Banque Mondiale et le FMI fut lancé en 1987. Néanmoins, la croissance du PIB réel s'abassa à 0,5 % en moyenne entre 1987 et 1989.

La période qui débuta en 1989 fut catastrophique pour l'économie; elle fut en partie provoquée par la situation politique qui conduisit à l'imposition de sanctions. Des destructions insensées du stock de capital déclenchèrent un déclin dramatique de l'activité économique. La dégradation des routes conduisit à la baisse des revenus pour les agriculteurs, qui furent dans l'impossibilité de vendre leurs surplus. Il s'en est suivi la hausse des prix des denrées alimentaires dans les centres urbains, qui éroda le pouvoir d'achat des populations urbaines.

Le taux d'utilisation des capacités productives tomba à moins d'un quart dans la plupart des industries. Le PIB réel baissa de 43 % durant la décennie et le PIB par tête tomba de 224 \$US en 1990 à moins de 100 \$US en 2001. L'économie s'enferma dans un cercle d'hyperinflation et de dépréciation de la monnaie, entraînant un manque de confiance du secteur bancaire et une fuite des capitaux. L'inflation atteignit un taux annuel moyen de plus de 680 %. Les gains d'exportation baissèrent lorsque le secteur minier (le principal contributeur) arrêta pratiquement sa production. Le diamant devint l'article principal d'exportation, mais le marché parallèle éclipsa bientôt le marché officiel.

L'offre de services éducatifs et la demande de diplômés ont été affectées par ces évolutions économiques. Les ressources du gouvernement baissèrent de 4/5 durant les années 1990, en partie en raison du déclin rapide des exportations minières, ce qui eut un impact majeur sur les prestations publiques d'éducation.

Le financement privé était devenu significatif depuis le milieu des années 1980, mais, durant la dernière décennie, il devint la source principale de financement à tous les niveaux d'enseignement. Du côté de la demande de diplômés, l'effondrement du secteur formel – du fait de la fermeture des entreprises minières et industrielles – provoqua un chômage étendu. Les

² L'invasion de la province du Katanga se produisit également en 1977 et 1978, stoppant l'activité minière.

diplômés des écoles secondaires et de l'enseignement supérieur restaient sans emploi pendant de longues périodes et se tournèrent vers l'économie informelle.

Les perturbations du commerce intérieur et une autarcie généralisée, la destruction des routes empruntées par les éleveurs de bétail, entraînaient un rapide déclin de la croissance agricole et limitèrent l'offre d'emploi dans l'agriculture même. L'industrie minière a été en déclin depuis le milieu des années 1980, la production du cuivre, du zinc, de l'or et du manganèse cessant presque complètement.

Tableau 1.4. : Production et inflation (1997 – 2002)

Rubriques	1997	1998	1999	2000	2001
En milliards de francs congolais					
PIB au prix des facteurs	7,9	9,9	51,6	293,8	1443,8
Agriculture	3,8	4,6	27,1	146,7	824,3
Extraction minière	0,5	0,7	4,6	30,5	142,0
Secteur secondaire	1,2	1,3	5,1	29,1	133,2
Secteur tertiaire	2,4	3,3	14,8	87,5	344,3
PIB aux prix du marché					
	8	10	52	297	1464
Variation annuelle en %					
PIB réel	-5	-2	-4	-7	-2
PIB nominal	8	10	52	297	1464
Déflateur du PIB	185	30	442	516	403
Prix à la consommation	199	29	285	550	357
Taux de change (FC par dollar US)	1,3	2,4	4,5	50	312

Source : IMF (2003) Democratic Republic of Congo : Selected Issues and Statistical Appendix. Country Report n° 03/175.

Depuis mai 2004, le Gouvernement de Transition s'est doté, avec la collaboration du Groupe consultatif pour la RDC, d'un Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR). Ce document fournit un cadre stratégique qui inclut à la fois un Programme Multi-sectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation (PMURR) élargi et des actions prioritaires dans différents domaines pour présentation à la communauté des bailleurs de fonds.

Le tableau 1.5 ci-dessous présente les besoins financiers du pays tels qu'établit par le PMPTR. L'éducation représente 9,6% de l'ensemble du programme (3-4 ans) et 6,7% pour la première année.

Tableau 1.5. Besoins financiers pour le Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (2004 – 2007) – (Engagements, en millions de \$US)

Secteur	Programme (3 à 4 ans)		Première année	
	Montant	%	Montant	%
1. Gestion macro-économique	1 240	18,1%	120	5,8%
2. Transports	919	13,4%	374	18,1%
3. Energie	598	8,7%	243	11,8%
4. Eau	621	9,0%	235	11,4%
5. Développement urbain	409	6,0%	141	6,8%
6. Education	657	9,6%	138	6,7%
7. Santé	651	9,5%	172	8,3%
8. Lutte contre le VIH/SIDA	250	3,6%	94	4,6%
9. Protection sociale et aide humanitaire	170	2,5%	78	3,8%
10. Agriculture et Développement rural	258	3,8%	103	5,0%
11. Secteurs productifs (Hors agriculture)	255	3,7%	101	4,9%
12. Gouvernance	181	2,6%	44	2,1%
13. Elections	281	4,1%	119	5,8%
14. DDR et RSS	325	4,7%	85	4,1%
15. Environnement	50	0,7%	15	0,7%
Total	6 865	100%	2 062	100%

Source : Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (2004 – 2007)
Gouvernement de la RDC. 2004.

Pour rassembler le montant nécessaire à la réalisation des actions inscrites dans ce programme, la République Démocratique du Congo a reçu les promesses d'intervention de la Communauté internationale dans l'ordre ci-après :

Tableau 1.6. Contribution attendue des bailleurs de fonds dans le cadre du soutien au PMPTR

Bailleurs de fonds	Montant attendu (en million de \$US)
ADB	89,23
Banque Mondiale	340,00
Canada	6,15
FMI	74,10
Italie	85,06
Royaume Uni	49,60
Système des Nations Unies	186,67
Union européenne	106,02
USA	110,00
Total	1 046,83

Source : Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (2004 – 2007)
Gouvernement de la RDC. 2004.

DEUXIEME PARTIE :

**Vue synoptique du système éducatif
de la République Démocratique du Congo**

2.1. Administration du système éducatif

En République Démocratique du Congo, l'enseignement national est composé de deux catégories d'écoles : les écoles publiques et les écoles privées agréées.

Dans **les écoles publiques** on retrouve les écoles non conventionnées gérées directement par l'Etat, et les écoles conventionnées dont la gestion est assurée par les confessions religieuses signataires de la convention de gestion scolaire avec le Gouvernement. Ainsi, dans ce dernier groupe on a (1) les écoles conventionnées catholiques ; (2) les écoles conventionnées protestantes ; (3) les écoles conventionnées kimbanguistes ; (4) les écoles conventionnées islamiques ; et (5) les écoles conventionnées de l'Armée du Salut. Au niveau national, provincial et local, chacune de ces églises dispose des services de gestion scolaire appelés *bureaux de coordination*.

Les écoles publiques sont financièrement prises en charge par l'Etat, surtout en ce qui concerne les salaires des enseignants. Compte tenu des difficultés que connaît le pays depuis des années, les parents interviennent financièrement et de façon significative dans le fonctionnement des écoles.

Les écoles privées agréées sont celles créées par des particuliers (personnes physiques ou morales), et qui sont soumises à la réglementation officielle en matière d'agrément, de programmes d'études, de contrôle et d'évaluation pédagogiques.

Elles ne bénéficient d'aucun subside de la part de l'Etat. Toutes leurs charges financières reviennent aux parents. Un grand nombre d'écoles privées sont représentées par l'Association Nationale des Ecoles privées Agréées (ASSONEPA). D'autres sont plutôt affiliées au Collectif des Ecoles Privées Agréées du Congo (CEPACO).

Le secteur de l'enseignement privé connaît un développement rapide en terme du nombre d'écoles. En 2001 – 2002 on a dénombré, au niveau de l'enseignement privé, 2.195 écoles primaires, et 1.205 écoles secondaires, alors qu'en 1986 – 1987 ces nombres étaient respectivement de 378 et 109.

Les parents sont le quatrième acteur majeur de l'administration du système scolaire congolais. Ils sont représentés, de la base au sommet, par des comités de parents dans les écoles, les communes et les provinces. Il existe plusieurs organisations de parents d'élèves dont la plus ancienne et la plus importante est l'Association Nationale des Parents d'Elèves du Congo (ANAPECO). Ces associations ont pour rôle d'inciter les parents à scolariser leurs enfants et à coopérer à la gestion des écoles.

Les écoles sont gérées par un Chef d'établissement (Directeur au niveau des écoles primaires, Préfet au niveau secondaire), assisté par un Conseil de gestion.

Le chef d'établissement assure la gestion pédagogique, administrative et financière de l'école, y compris la gestion du personnel ainsi que le versement des salaires de ces derniers. Sur proposition du Chef de Division Provincial ou du Coordinateur Provincial, le Gouverneur nomme ou relève de leurs fonctions, les chefs d'établissement respectivement des écoles non conventionnées et conventionnées.

Le Conseil de gestion est l'organe délibérant de l'établissement scolaire. Ses membres sont le Chef d'établissement, le Conseiller pédagogique, le Directeur de discipline, le représentant des enseignants et le représentant des parents.

Pour gérer le personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, le Gouvernement a créé depuis 1985 le Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants (SECOPE), placé sous le contrôle du Secrétaire général qui a ce secteur dans ses attributions.

2.2. Structure du système éducatif

La durée de l'enseignement obligatoire est de 6 ans pour les enfants entre 6 et 12 ans.

Bien qu'une scolarité pré-primaire de 3 ans soit prévue, elle n'est offerte en pratique que dans quelques zones urbaines.

La scolarité primaire de 6 ans est divisée en trois cycles de deux ans chacun. Le certificat de fin d'études primaires est accordé sur la base d'une évaluation des résultats en classe et des notes de l'élève à un test national (TENAFEP), pondérés respectivement par 60 % et 40 %.

L'enseignement secondaire consiste en un cycle long et un cycle court. Le cycle long comprend trois filières : général, normale et technique. Ce cycle consiste en une première étape de deux ans, commune aux trois filières, et une seconde étape de quatre ans qui introduit la différenciation entre les trois filières. Au sein de chaque filière, diverses options sont offertes, jusqu'à trente options dans la filière technique. Les élèves qui réussissent au concours national, appelé Examen d'Etat, obtiennent le Diplôme d'Etat sanctionnant la fin de leurs études secondaires.

Le cycle court concerne l'enseignement professionnel et consiste en une formation de 4 ans, commençant immédiatement après l'enseignement primaire, ou une formation de 3 ans après le tronc commun du secondaire. Il existe également des écoles des arts et métiers qui offrent une formation à l'artisanat en trois ou quatre ans. Les élèves de ce cycle obtiennent en cas de satisfaction aux concours de fin de cycle, un Certificat.

L'enseignement supérieur comporte un premier cycle de trois ans et un second de deux à trois ans selon les filières.

Trois types d'enseignement supérieur sont organisés en République Démocratique du Congo : l'enseignement supérieur universitaire, l'enseignement supérieur pédagogique et l'enseignement supérieur technique. Un diplôme est décerné aux étudiants ayant réussi aux examens de fin de cycle, respectivement le Diplôme de graduat pour ceux du premier cycle, de licence pour ceux de deuxième cycle. Pour les études de médecine, le deuxième cycle, qui dure trois ans, est sanctionné par un diplôme de doctorat en médecine. Le troisième cycle propose le diplôme d'études supérieures (DES) et le doctorat.

Tableau 2.1. Structure du système éducatif en République Démocratique du Congo

Niveau d'études	Type d'établissement	Age théorique (années)	Niveau minimum d'entrée requis	Durée (années)	Certificat/Diplôme délivré
Primaire		6 - 11	Aucun	6	Certificat d'études primaires
Secondaire					
Général	Général	12 - 17	Certificat d'études primaires	6	Diplôme d'Etat
Formation des maîtres	Institut pédagogique				
Technique	Technique	12 - 16		5	Certificat/Brevet
Professionnel	Professionnel				
Etudes supérieures					
Université	Université	18-20/22	Diplôme d'Etat	1 ^{er} cycle – 3 ans 2 ^{ème} cycle – 2 ans/3 3 ^{ème} cycle – 2 ans	Graduat Licence – Doctorat/médecine D.E.S.
	Post-Université	Non défini	Diplôme de 2 ^{ème} cycle	4 – 7 ans	Doctorat Agrégation
Hors Université	I.S.P.	18-20/22		1 ^{er} cycle – 3 ans 2 ^{ème} cycle – 2 ans	Gradué en P.A. Licence en P.A.
	I.S.T.		Diplôme d'Etat	1 ^{er} cycle – 3 ans 2 ^{ème} cycle – 2 ans	Graduat Licence

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

2.3. Quelques statistiques sur la scolarisation

Malgré la dégradation continue du système d'information statistique ces dernières années, cet outil fonctionne malgré tout. Parmi les principales sources de ces données, on peut citer : (1) les Annuaires scolaires qui présentent, chaque année, un certain nombre d'indicateurs, des chiffres par province et année d'études; (2) le Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants (SECOPE) qui fournit des informations sur les écoles et les enseignants, aussi bien que sur les effectifs; et (3) les données provenant des enquêtes sectorielles comme celles qu'organise l'UNICEF.

2.3.1. Evolution des effectifs et des établissements

De manière générale, en comparant les données se rapportant aux années 1987/88 et 2001/02, période pour lesquelles les données sont assez fiables (voir Banque mondiale - 1988 - «Zaire – Rapport sur le Secteur de l'éducation primaire et secondaire ». Report n° 7169-ZR), on constate que le système éducatif s'est développé à tous les niveaux.

En effet, comme il ressort des Tableaux 2.2 et 2.3, on peut noter que:

- la croissance des effectifs a été plus rapide dans l'enseignement supérieur ;
- la croissance des établissements privés a, de beaucoup, surpassé celle des établissements publics pour les trois niveaux d'enseignement ;

- l'accroissement du nombre d'établissements publics (à la fois non conventionnés et conventionnés) est très substantiel aux trois niveaux d'enseignement, mais particulièrement dans l'enseignement supérieur, qui a vu leur nombre tripler ;
- le nombre d'enseignants s'est accru de façon considérable : dans le secondaire de 64% et dans le primaire de 42 %

Tableau 2.2. : Croissance du système éducatif en RDC – 1986/87 et 2001/02

Niveau	Réseau	Etablissements		Enseignants		Elèves/Étudiants	
		1986/87	2001/02	1986/87	2001/02	1986/87	2001/02
Pré-primaire	PNC	...	16	...	138	...	1 530
	PC	...	74	...	388	...	7 745
	Privé	...	n.a.	...	n.a.	...	n.a.
Primaire	Public NC	1 845	3 067	111 365	25 799	685 745	830 584
	Public C	8 912	13 056		116 367	3 312 358	4 028 155
	Privé	378	2 195		16 477	157 929	605 522
Secondaire	Public NC	4 107	1 703	41 696	23 747	292 196	353 452
	Public C	...	5 094		70 870	606 081	1 045 861
	Privé	109	1 205		15 784	24 987	216 131
Supérieur	Public	36	114	8 557	7 897	45 731	160 000
	Privé	...	212	...	n.a.	...	30 000

PNC : public non conventionné, PC : public conventionné

Sources: Annuaires Scolaires de la Direction de la Planification du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; SECOPE ; Banque mondiale : Zaïre – Rapport sur le Secteur de l'Éducation Primaire et Secondaire, 1988.

Tableau 2.3. : Croissance en % entre 1986/87 et 2001/02

Niveau	Réseau	Etablissements	Enseignants	Elèves/Étudiants
Primaire	Public non conventionné	66 %	...	21 %
	Public conventionné	46 %	...	22 %
	Privé	480 %	...	383 %
	Total	65 %	42 %	31 %
Secondaire	Public non conventionné	65 %	...	21 %
	Public conventionné	72 %
	Privé	1005 %	...	764 %
	Total	89 %	164 %	75 %
Supérieur	Public	216 %	- 8,0 %	271 %
	Total	805 %	n.a.	337 %

NB : Base de calcul, cf. tableau 2.2.

Source : Rapport d'Etat du Système Éducatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Les effectifs dans le primaire se sont accrus régulièrement, bien que lentement, jusqu'au milieu des années 1990, mais ont fluctué de façon heurtée par la suite comme il ressort du tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 2.4. : Taux moyen de croissance des effectifs par niveau d'enseignement

Niveau	60/61 – 76/77	76/77 – 86/77	86/87 – 95/96 (a)	95/96 – 01/02 (b)
Primaire	4,7	1,4	4,1	- 1,5
Secondaire	18,8	4,4	5,7	0,9
Supérieur	24,3	6,0	7,1	11,3
Observations: Evénements importants	Indépendance ; crise militaire et politique pendant 6 ans ; un taux de croissance annuel du PIB de 4,5 % après 1965/66	Crise économique ; chute du prix du cuivre ; baisse du PIB de -1,5 % par an ; programme d'ajustement structurel au début des années 1980.	Après 89/90, troubles politiques, pillage par les soldats, sanctions et suspension de l'aide, baisse des recettes de l'Etat et du PIB.	Chute du Gouvernement de Mobutu en 1997; 1998-2001 guerre.

Notes :

(a) Pour l'enseignement supérieur, les chiffres se réfèrent à la période 1980/81-1989/90.

(b) Pour l'enseignement supérieur, les chiffres se réfèrent à la période 1989/90-2001/02.

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Au niveau du secondaire, c'est la croissance de l'enseignement technique qui apparaît avoir été la plus importante, avec un taux de 126 % entre 1986/87 et 2001/02 (voir tableau 2.5 ci-dessous). La filière pédagogique, qui s'occupe de la formation des maîtres, a également connu une forte croissance de ses effectifs (67%).

Tableau 2.5. : Croissance de l'enseignement secondaire par filière

Filière	Public et privé			Répartition en %	
	1986/87	2001/02	Accroissement- en %	1986/87	2001/02
Générale	422 821	724 362	71 %	46 %	45 %
Normal	274 515	457 877	67 %	30 %	28 %
Technique	179 441	404 749	126 %	19 %	25 %
Professionnel	46 487	28 455	- 39 %	5 %	2 %
Total	923 264	1 615 443	75 %	100 %	100 %

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

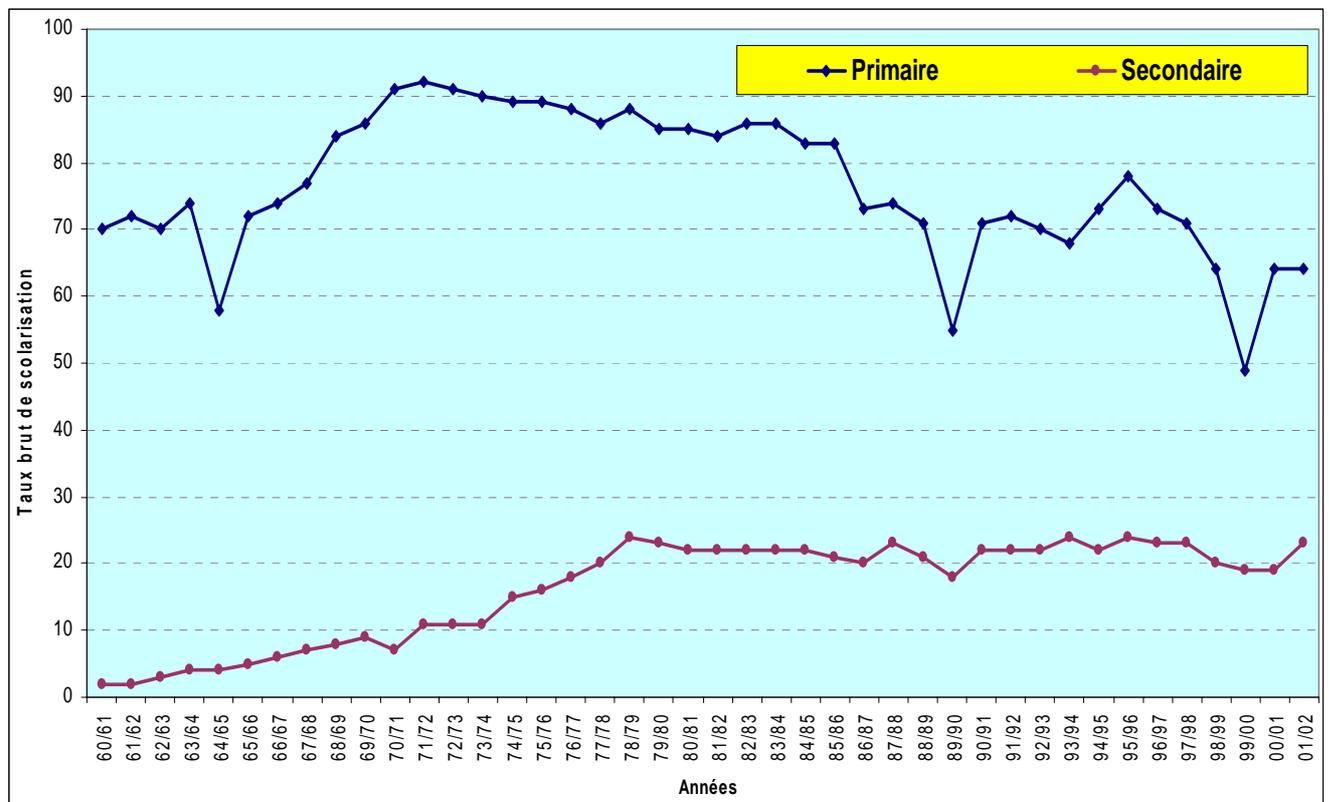
Il convient de noter que la croissance des effectifs dans les enseignements normal et technique ne reflète pas nécessairement une demande pour des emplois dans les professions correspondantes ou les disponibilités d'emplois. La plupart des diplômés de ces filières poursuivent des études au niveau supérieur. Ceci explique la baisse des effectifs dans les enseignements professionnels, qui ne permettent pas l'entrée dans l'enseignement supérieur.

2.3.2. Evolution des taux de scolarisation

En 2001/02, le taux de scolarisation brut (TBS) au niveau primaire était estimé à 64 % et à environ 23 % dans le secondaire (voir figure 2.1). Ces taux sont restés stables pendant une très longue période.

Au moment de l'indépendance en 1960, la RDC avait le TBS primaire le plus élevé d'Afrique subsaharienne. La scolarisation primaire connut un pic en 1972/73, avec un TBS d'environ 93%. Le TBS primaire a connu de nombreuses fluctuations au cours de quinze dernières années, vraisemblablement à cause des crises économiques et des remous socio-politiques qui caractérisent cette période.

Figure 2.1 : Taux brut de scolarisation dans le primaire et le secondaire, 1960-2001/02



Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Au niveau secondaire le TBS s'est accru de façon continue, passant de 2% en 1960 à 20% en 1977/78. Par la suite, ce taux est resté relativement stable, variant entre 20% et 24%.

A niveau supérieur, le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants n'a cessé d'augmenter depuis l'indépendance ; il est passé de 5 en 1960 à 102 en 1980/81, 358 en 2001/02 (voir tableau 2.6 ci-dessous).

Tableau 2.6. : Taux de scolarisation dans le système éducatif – tendances dans le temps

Années scolaires	Taux Brut de scolarisation (TBS)		Nombre d'étudiants dans le supérieur pour 100.000 habitants
	Primaire	Secondaire	
75/76	89%	16%	104
76/77	88%	18%	104
77/78	86%	20%	107
78/79	88%	24%	108
79/80	85%	23%	99
80/81	85%	22%	102
81/82	84%	22%	118
82/83	86%	22%	111
83/84	86%	22%	127
84/85	83%	22%	124
85/86	83%	21%	127
86/87	73%	20%	138
87/88	74%	23%	155
88/89	71%	21%	175
89/90	55%	18%	...
90/91	71%	22%	215
91/92	72%	22%	...
92/93	70%	22%	...
93/94	68%	24%	...
94/95	73%	22%	...
95/96	78%	24%	...
96/97	73%	23%	...
97/98	71%	23%	...
98/99	64%	20%	...
99/00	49%	19%	214
00/01	64%	19%	264
01/02	64%	23%	358

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

2.4. Financement du système éducatif en République Démocratique du Congo

L'aspect original des finances de l'éducation en République Démocratique du Congo réside dans le niveau élevé des financements privés à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans le primaire. La situation actuelle représente un changement marqué par rapport à celle d'il y a vingt-cinq ans, lorsque l'éducation était hautement prioritaire dans les dépenses de l'Etat.

Néanmoins, bien que le montant total des financements privés ait dépassé celui des financements publics, l'analyse du schéma actuel des dépenses de l'Etat est importante, car accroître ces dernières pour améliorer la qualité et l'équité dans le domaine de l'éducation est un objectif politique primordial comme il ressort du Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (mai 2004).

2.4.1. Evolution des finances publiques

La crise économique qui s'est déclarée en République Démocratique du Congo depuis le début des années 1980 a aussi entraîné une crise des finances publiques et une chute des recettes domestiques. Cette situation a, de plus, été aggravée par l'interruption des flux de l'aide extérieure à la suite de sanctions appliquées au début des années 1990.

Dans les années 1990, la gestion de la dépense publique était à la dérive de sorte que dégager des tendances pour cette période est une tâche ardue. Les recettes totales représentaient en moyenne 9 – 10% du PIB, avec de fortes fluctuations certaines années, dues aux agitations socio-politiques et à la guerre.

Les dépenses (hors service régulier de la dette) durant cette période financèrent principalement le paiement des salaires des fonctionnaires, les achats de biens et services ou le financement d'investissements qui représentèrent moins de 5 % des dépenses totales durant la période 1996 – 2000.

Tableau 2.7 : Finances de l'Etat central et dette extérieure

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
En milliards de francs congolais						
Finances de l'Etat central						
Recettes (subventions non comprises)	404	591	2329	15091	91276	152193
Subventions (aide humanitaire non comprise)	0	0	0	0	0	7447
Dépenses	869	1233	4934	32988	115147	198593
Ratios						
Recettes/ Dépenses totales	46%	48%	47%	46%	79%	77%
Salaires/Recettes	76%	89%	89%	48%	26%	26%
Salaires et traitements/Dépenses	36%	43%	42%	22%	20%	20%
Intérêt de la dette extérieure/Dépenses	23%	30%	23%	17%	16%	
(en millions de dollars US)						
Dette publique extérieure (compris FMI)	12634	13506	13238	12609	13280	
Service régulier de la dette (y compris intérêt sur les arriérés)						
En pourcentage des exportations	64%	66%	77%	75%	76%	
En pourcentage des recettes de l'Etat				331%	218%	

Note : L'intérêt de la dette extérieure représente l'intérêt régulier non compris l'intérêt sur les arriérés.

Source: IMF Country Report N° 03/175; Annex Tables (2003) and IMF, Briefing Paper for Third Review PRGF (2003).

Dans ce contexte, dégager des ressources domestiques supplémentaires en faveur du secteur de l'éducation soulève de nombreux défis, notamment :

1. les recettes internes doivent s'accroître et bien que des réformes d'ampleur concernant les impôts et des améliorations dans le système de recouvrement des recettes soient en cours d'application, ces dernières ne produiront pas des résultats immédiats ;
2. on s'attend à ce que le coût budgétaire de la réunification soit relativement élevé, étant donné que les paiements des salaires des fonctionnaires ont repris dans les provinces de l'Est du pays. L'impact direct attendu du paiement des salaires est d'environ 5-6 milliards de Francs congolais (0,25 % du PIB) ;
3. les demandes de financements publics des autres secteurs (sans tenir compte de la reprise du paiement du service de la dette) vont s'accroître, particulièrement pour des infrastructures et d'autres questions sociales critiques (santé et nutrition) ;

4. comme le pays reprend une activité économique normale et que l'Etat fonctionne normalement, les demandes de régularisation des arriérés de salaires et d'amélioration du niveau des rémunérations des fonctionnaires vont probablement s'amplifier.

(a) Evolution des dépenses publiques d'éducation

Ce qui contraste fortement avec la prééminence qu'il avait dans les dépenses totales de l'Etat il y a deux décennies, le secteur de l'éducation ne compte aujourd'hui que pour 6% seulement de la dépense publique totale (cf. tableau 2.8).

Les dépenses ci-dessous comprennent les dépenses de personnel et autres dépenses au niveau central, les dépenses d'éducation qui figurent sous le titre « services provinciaux » du budget de l'Etat et des « dépenses communes ».

Tableau 2.8 : Dépenses publiques en faveur de l'éducation (prix courants)

	En milliers de Zaires (prix courants)							En milliers de francs congolais (prix courants)		
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	2000	2001	2002
Education										
Dépenses courantes										
Prim & Sec	690.760	1.123.414	1.825.053	1.306.226	1.568.870	2.310.424	2.832.853	2.005.000	4.189.000	6.751.927
Supérieur	307.000	397.307	567.115	677.173	577.800	938.746	1.183.797			2.965.693
Scientifique										207.145
Administrat.								189.000	187.000	
Capital										
Prim & Sec	14.644	26.628	63.336	61.322	74.452	43.258	34.000			
Sup.	2.723	355	0	3.183	0	9.000	12.675	0	200.000	918.157
Education en % du budget total										
D/courantes	25%	26%	33%	17%	9%	7%	7%	9%	6%	6%
Capital	7%	4%	3%	8%	9%	6%	5%	0%	12%	9%
Total	24%	24%	26%	17%	9%	7%	7%	8%	5%	6%

Note : pour les années 2000-2002, les dépenses publiques concernent les 7 provinces sous le contrôle de l'Etat ; seuls les fonctionnaires, dans ces provinces, furent payés sur fonds publics durant cette période.

Source : Documents budgétaires. Pour calculer les taux, la dépense totale est tirée des tableaux du FMI (cf. Tableau 2.7).

Pour le primaire et le secondaire, les dépenses courantes réelles en 2002 n'atteignaient pas 4% de leur niveau de 1980. Même si l'on tient compte du fait que les dépenses en 2002 étaient sous-évaluées en raison de la non prise en compte des provinces échappant au contrôle du Gouvernement, la chute des dépenses réelles est spectaculaire. Entre 2000 et 2002, années pour lesquelles les données sont comparables, les dépenses réelles chutèrent d'environ 50% pour le primaire et le secondaire (Voir tableau 2..9).

Tableau 2.9 : Dépenses publiques réelles (en millions de US dollars constants, 2002)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	2000	2001	2002
Education										
Dep.courantes										
Primaire et Sec	512	483	558	170	69	71	71	42	14	18
Sup.	227	170	173	88	25	29	30	7	3	7
Scientific										0,53
Admin.								4	0,6	
Capital										
Primaire et Sec	10	11	19	8	3	1	0,9			
Sup	2	0,2	0	0,4	0	0,3	0,3	0	0,6	2,4

Note : Calculé à partir du tableau 2.15.

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(b) Parts des sous-secteurs et composition des dépenses publiques

La part des dépenses publiques courantes consacrées au primaire et au secondaire est plus grande actuellement qu'au début des années 1980 (cf. tableau 2.10). En 2000 et 2001, cette part dépassait 80 %, mais elle est tombée à environ 70 % en 2002.

Plutôt que d'indiquer des priorités gouvernementales de manière explicite, cette tendance reflète probablement le fait que presque toutes les dépenses courantes sont aujourd'hui consacrées aux salaires et que l'accroissement du nombre d'enseignants a été plus important dans les écoles primaires et secondaires que dans l'enseignement supérieur.

Tableau 2.10 : Parts des sous-secteurs dans les dépenses publiques d'éducation

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	2000	2001	2002
Education										
Dep. courantes										
Primaire et Sec.	69%	74%	76%	66%	73%	71%	71%	86%	82%	69%
Supérieur	31%	26%	24%	34%	27%	29%	29%	14%	18%	31%
Capital										
Primaire et Sec.	84%	99%	100%	95%	100%	83%	73%		0%	0%
Supérieur	16%	1%	0%	5%	0%	17%	27%		100%	100%

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Les dépenses estimées pour les fournitures au primaire et au secondaire sont plus élevées que celles qui couvrent les coûts des examens et les autres coûts non identifiés. Dans l'enseignement supérieur, la part des fournitures atteint 30% tandis que les dépenses de salaires représentent 69% des dépenses annuelles totales en 2002.

Tableau 2.11. : Composition des dépenses publiques courantes (réelles 2002)

	Total (factures FC)	Salaires	Examens	Fournitures	Autres
Primaire et secondaire	6,75	86%	4%	9%	1%
Supérieur	2,97	69%	0%	30%	1%

Note : Les dépenses de fournitures comprennent les « dépenses communes » d'électricité, d'eau et de téléphone.

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(c) Dépenses publiques par élève

Les dépenses publiques par élève ont continuellement baissé depuis 1980. Au primaire et au secondaire, la dépense réelle par élève en 2002 représentait 3,7 % du niveau atteint en 1980. Pour le supérieur, la dépense réelle par étudiant de 2002 représentait moins de 1% du niveau observé en 1980 (Tableau 2.12).

Tableau 2.12 : Dépense réelle par élève (en dollars US constants 2002)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	2000	2001	2002
Education										
Dep. courantes										
Primaire et Sec.	109	101	113	33	13	13	13	10	3	4
Supérieur	7 993	5 996	5 107	2 695	666	754	734	72	29	57
Capital										
Primaire et Sec.	3	3	5	2	1	0	0			
Supérieur	71	5	0	13	0	7	8	0	6	20

Note : pour calculer la dépense par élève dans le primaire et le secondaire en 2000-2002, seules les inscriptions dans les 7 provinces ont été prises en compte car les dépenses publiques ne concernent que ces 7 provinces.

Source: Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Le Tableau 2.13 montre, pour les 7 provinces sous le contrôle du Gouvernement, la dépense par élève pour chaque niveau d'enseignement en 2002. Les coûts unitaires figurant dans ce tableau donnent des indications sur l'organisation actuelle des services d'éducation. Il s'en dégage que les dépenses d'administration sont relativement faibles si bien que les dépenses par élève, en prenant ou non en compte les coûts administratifs, sont approximativement les mêmes. Le niveau des dépenses publiques dans le primaire est extrêmement bas, dépassant à peine 1000 FC par élève, soit moins de 3 dollars par an. La dépense publique unitaire dans le secondaire représente 2,8 fois celle du primaire, alors que la dépense publique par étudiant du supérieur est de plus de 20 fois la dépense publique par élève du primaire.

Tableau 2.13 : Dépense par élève dans les écoles primaires et secondaires en 2002

		Dépense publique en FC, aux prix courants		Dépense par élève en FC aux prix courants		
		Hors administration	Y compris administration	Hors administration	Y compris administration	
Pré-scolaire	8 865	17 002 954	18 224 418	1 918	2 056	
Primaire	3 230 037	3 266 580 860	3 501 246 660	1 011	1 084	
Secondaire	Général	485 170	1 204 067 982	1 290 566 247	2 482	2 660
	Normal	295 711	753 336 397	807 454 846	2 548	2 731
	Technique	277 047	957 524 645	1 026 311 641	3 456	3 704
	Professionnel	19 143	100 876 700	108 123 517	5 270	5 648
	Total	1 077 072	3 015 805 724	3 232 456 251	2 800	3 001
Total (pré-scolaire, primaire, secondaire)	4.315.974	6 299 389 537	6 751 927 328	1 460	1 564	

Note : Les dépenses comprennent les salaires et les dépenses courantes non salariales, y compris les dépenses communes.

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(d) Facteurs déterminant les coûts unitaires

Le coût direct des enseignements primaire et secondaire est en grande partie déterminé par les salaires. Par conséquent, les ratio élèves/enseignants ou élèves/autres personnels, aussi bien que les salaires moyens des enseignants et des personnels non enseignants, déterminent largement le coût annuel par élève.

Le rapport entre les niveaux moyens de salaires des professeurs dans le secondaire et ceux du primaire est de 1,05. Bien que les enseignants du secondaire soient plus qualifiés et disposent des barèmes salariaux plus favorables, leur âge et leur ancienneté sont inférieurs à ceux des enseignants du primaire. C'est ce qui explique la différence relativement faible des niveaux de moyens de salaires entre ces deux niveaux d'enseignement. Les niveaux moyens de salaires des non enseignants sont effectivement plus élevés dans le primaire. La proportion des personnels enseignants et non enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire est raisonnable (5%), avec une majorité de personnels employés dans les services administratifs provinciaux ; l'administration centrale compte environ 20% de tous les personnes administratifs. Les personnels d'inspection représentent une part substantielle de tous les personnels administratifs (1/5).

Dans le supérieur, en revanche, les niveaux moyens de salaires des enseignants représentent quatre fois ceux des enseignants du primaire; le rapport entre les salaires des non enseignants est beaucoup plus modeste. Il importe de noter que les niveaux moyens des salaires, particulièrement dans le primaire et dans le secondaire, cachent d'énormes disparités entre Kinshasa et les autres provinces.

Dans l'ensemble, le rapport élèves/enseignants aux trois niveaux d'enseignement est faible, par comparaison à beaucoup d'autres pays en développement. C'est qui, en principe, constitue un facteur d'augmentation des coûts unitaires.

Tableau 2.14 : Facteurs influençant les coûts unitaires dans les différents niveaux d'enseignement, 2002

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ratios	
				Sec./Primaire	Sup./Primaire
Salaire moyen payé par l'Etat (FC)					
Enseignants	3 109	3 276	13 056	1,05	4,20
Non enseignants	5 283	5 105	9 657	0,97	1,83
Ratio Elèves / Personnel					
Ratio Elèves/ enseignants	33,0	14,4	18,2	0,44	0,55
Ratio Elèves/ Personnel non enseignant	233,1	67,0	11,9	0,29	0,05

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

2.4.2. Financement de l'enseignement primaire et secondaire par les ménages

Le financement de l'enseignement par les ménages comporte deux aspects, à savoir : le financement des établissements privés et celui des établissements publics. Les niveaux absolus des dépenses publiques étant très bas, depuis le milieu des années 1980, les ménages congolais ont financé aussi bien la plus grosse partie des dépenses des établissements publics que celles du privé.

Dans les établissements publics, on exige aux parents de prendre en charge un certain nombre de frais. Le Tableau 2.15 donne la liste des principaux d'entre eux, notamment le coût d'administration du système éducatif, la formation continue des maîtres, les rémunérations des enseignants et le coût des examens.

Les établissements privés ont des charges semblables, la principale différence étant que les frais de fonctionnement couvrent toutes les dépenses courantes des établissements avec pour conséquence qu'il n'y a pas de frais de motivation distincts pour les enseignants, les salaires des enseignants étant imputés sur les frais généraux payés par les élèves.

Tableau 2.15 : Nomenclature des frais de scolarité et charges dans les écoles publiques jusqu'en 2003

Frais/charge	Objectif	Périodicité	Montant (FC) par élève	Fixé par	Répartition
Minerval	A l'origine, taxe pour couvrir les charges administratives du Ministère de l'Education ; depuis 1997, la part de l'Etat revient au Trésor public comme un impôt général	Annuelle	100	L'Etat/Administration centrale	Recouvré par l'école. Ecole : 20% Province : 30% Trésor public : 50%
Frais de fonctionnement	Droit destiné à couvrir les dépenses courantes de l'école, les charges administratives des « réseaux » et de l'inspection	Trimestrielle	Variable selon les provinces	Gouverneur de la Province	Ecole : 80% Sous-division : 12% Région : 4% Inspection centrale : 3% Inspection régionale : 1%
Frais de motivation	Contribution des parents à la rémunération des enseignants	Trimestrielle	Variable selon les écoles ; en 2001-02 les frais de motivation ne pouvaient excéder les frais de fonctionnement payés au troisième trimestre de l'année précédente. Dans le secondaire, les frais de motivation ne pouvaient pas excéder cinq fois les frais de fonctionnement	Conseil et direction de l'école, sous le contrôle de l'autorité et en accord avec le comité communal territorial de l'association des enseignants et des parents	Distribué aux enseignants dans chaque école
Prime d'assurance scolaire	Assurance des élèves	Annuelle	5 FC	L'Etat	Société nationale d'Assurance
Frais de promotion scolaire	Pour couvrir les dépenses des réunions (au niveau de la province) des professeurs et des représentants de l'administration provinciale	Annuelle	Variable selon les provinces ; à Kinshasa en 2002-03, ce droit était de 50 FC par élève	Province	Ministère de l'Education
Frais des imprimés	Dépenses pour les cartes d'identité, les certificats de fin d'étude	Sur demande	Variable selon le type de certificat (par ex. 100 FC pour les certificats de fin d'études primaires)		Ministère de l'Education
Frais de formation	Dépenses de déplacement et per diem des inspecteurs visitant les écoles	Annuelle	Variable selon les provinces (par ex. 3 FC par élève)	Province	
Frais d'examens	Frais d'examens de fin de cycle (primaire et secondaire)	Prélevés lors de l'inscription à l'examen		Administration Centrale	Ministère de l'Education
Frais techniques	Pour les écoles techniques	Annuelle	Variable selon les provinces et les disciplines ; en 2002 à Kinshasa les droits étaient de 3500 à 5000FC par élève	Province	

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Note : En prévision de la rentrée scolaire 2004 – 2005, certains frais ont été supprimés de la nomenclature ci-dessus dans le souci de réduire la charge des parents. Ainsi, seuls les frais suivants ont été retenus pour 2004 – 2005 :

- Minerval
- Frais techniques
- Frais d'assurance
- Frais d'internat
- Frais de fonctionnement du secondaire qui devront être supprimés également à l'instar de ceux du primaire³

³ Source : Rapport final de l'atelier de préparation de la rentrée scolaire 2004 – 2005 et la réduction des coûts de la scolarité en République Démocratique du Congo, Ministère de l'EPSP avec l'appui de l'UNICEF, août 2004

(a) Frais à charge des ménages

Dans l'enseignement primaire, les données disponibles montrent une disparité des droits selon les provinces et les écoles (Tableau 2.16), parmi lesquelles les frais de motivation représentent une part importante des frais payés par les élèves (en moyenne 88 % du total des frais annuels). En moyenne, les frais de motivation se situent à environ 2.500 FC par élève, soit environ 60 dollars en 2003. Comparativement au revenu par tête de moins de 100 dollars, ces frais représentent une charge extraordinairement lourde pour les familles.

Tableau 2.16 : Droits par élève dans les écoles primaires publiques par province en FC, 2003

Droits/Frais	Toutes provinces	Kinshasa	Bas-Congo	Bandundu	Equateur	Kasai-Oriental	Kasai-Occidental	Katanga
Minerval								
Moyenne	97	99	95	99	91	100	100	100
Ecart-type	13	8	16	11	28	0	0	3
Frais de fonctionnement								
Moyenne	1448	2052	2330	908	1034	872	759	1154
Ecart-type	2582	1707	4752	112	1088	598	57	1212
Frais d'assurance								
Moyenne								
Ecart-type								
Frais de motivation								
Moyenne	25545	396330	57467	3076	11736	9983	24533	3489
Ecart-type	225473	292044	373850	9245	60524	43910	99235	9638
Frais d'interventions ponctuelles								
Moyenne	2416	6025	2167	367	130	100	100	1360
Ecart-type	17848	30866	15708	350	148	0	0	545
Imprimerie								
Moyenne	448	1434	337	148	...	100	119	...
Ecart-type	3052	6432	1597	17	...	0	107	...
TENAFEP (examen terminal des écoles primaires)								
Moyenne	856	1040	877	642	1368	982	814	812
Ecart-type	240	201	182	49	284	223	52	69

Source : Enquête écoles publiques, 2003.

Dans le secondaire (Tableau 2.17), les frais de fonctionnement sont presque aussi élevés que les frais de motivation, sauf dans les écoles techniques.

En moyenne, les frais de motivation ne sont pas plus élevés dans le secondaire qu'en primaire, bien que le total des droits par élève (frais de fonctionnement et frais de motivation) soient approximativement trois fois plus élevés que ceux du primaire.

Tableau 2.17 : Droits par élève dans le secondaire par type d'école (FC)

Droits/frais	Tous	Général	Formation des maîtres	Technique	Autres
Minerval					
Moyenne	97	97	98	98	99
Ecart-type	12	14	10	13	7
Frais de fonctionnement					
Moyenne	37758	39147	102755	2343	2134
Ecart-type	570729	539848	1016259	2370	2567
Frais d'assurance					
Moyenne	8	8	8	8	8
Ecart-type	1	1	1	1	1
Frais de motivation					
Moyenne	42912	46140	57124	40988	6805
Ecart-type	254713	284651	292703	221376	3055
Frais d'interventions ponctuelles					
Moyenne	8248	12863	6776	4085	905
Ecart-type	59959	86540	27585	16190	794
Imprimerie					
Moyenne	765	1321	279	377	181
Ecart-type	4972	7152	1235	2083	235
Jury Cycle Court					
Moyenne	3708	3000	1250	3833	5375
Ecart-type	2872	1000	1061	1041	4498
Examen d'Etat					
Moyenne	5638	6840	4630	4515	5724
Ecart-type	19964	29877	1808	1874	2892

Source : Enquêtes écoles publiques, 2003.

Le Tableau 2.18 présente le coût annuel moyen par élève à charge des ménages pour le primaire et le secondaire, calculé d'après les frais prélevés par les écoles. Il est dans les écoles publiques de 79 \$US au primaire et de 250 \$US dans le secondaire.

Etant donné les niveaux actuels des revenus, la plupart des ménages ne devraient pas être en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école. Cependant deux nuances doivent être mentionnées. D'abord, les coûts indiqués ci-dessous sont des coûts moyens, et les coûts directs dans beaucoup d'écoles sont beaucoup plus faibles en raison de différences dans les frais de motivation. En général, les écoles essaient de fixer les droits en fonction de l'aptitude à payer des parents, tout en essayant d'assurer une prime de motivation raisonnable aux enseignants. De plus, bien que les droits soient fixés en termes monétaires, beaucoup des parents paient en nature (nourritures, bois, etc.). Les parents peuvent aussi bénéficier d'un échelonnement des paiements en accord avec leurs flux de revenus. Toutefois, il reste certain que ces coûts élevés constituent un frein à la scolarisation des enfants issus de milieux modestes.

Les frais de scolarité moyens payés par les ménages équivalent à environ 26 fois la dépense publique par élève en 2002 pour le primaire et à 20 fois pour le secondaire. En fait, au niveau actuel des droits et autres frais, les ménages sont supposés financer plus de 95% des dépenses totales de l'enseignement public.

Tableau 2.18 : Coût total annuel moyen pour les ménages par élève du primaire et du secondaire (écoles publiques)

	Primaire	Secondaire
En FC		
Total des frais de scolarité ordinaire	27067	82457
Manuels	6000	22000
Total général	33067	104457
En USD		
Total des frais de scolarité ordinaire	65	197
Manuels	14	53
Total général	79	250
Charges courantes comme multiples de la dépense publique par élève en 2002	26	30

Source : Rapport d'état du système éducatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(b) Composantes des coûts dans l'enseignement primaire et secondaire

(b1) Rémunération des enseignants

Pour mesurer les rendements de la profession enseignante, on utilise notamment comme indicateur les gains totaux des enseignants qui comprennent les salaires payés par la Fonction Publique et la prime de motivation payée par les ménages.

Du tableau 2.19, on retient que les salaires payés par l'Etat représentent seulement une fraction des rémunérations des enseignants de l'enseignement primaire public.

En comparant les salaires du public et ceux du privé, les enseignants de ce dernier secteur sont de loin les mieux payés

Les données du Tableau 2.20 se rapportent aux rémunérations de l'enseignement secondaire tant public que privé.

En comparant les deux tableaux (2.19 et 2.20), on remarque que :

- les salaires moyens versés par l'Etat aux enseignants du secondaire sont légèrement supérieurs à ceux de leurs collègues du primaire ;
- les salaires dans le secondaire privé sont plus élevés dans toutes les écoles.

Tableau 2.19 : Gains des enseignants dans les écoles publiques et privées du primaire (en Francs congolais)

Catégories d'enseignants	Toutes les provinces	Kinshasa	Bas-Congo	Bandundu	Equateur	Kasai-Orientale	Kasai Occident.	Katanga
Ecoles publiques (rémunération mensuelle payée par l'Etat, 2002)								
Directeur	5425	12350	5213	4672	5214	5096	5325	5205
Directeur adjoint	4502	9309	3024	2893	3632	3374	3702	3901
Chef d'école	3591	8843	3854	3051	3863	3458	4137	3513
Instituteur	3070	7369	2691	2637	2744	2848	2646	2772
Enseignants des écoles publiques (prime de motivation mensuelle, 2003)								
4 années de secondaire (D4)	...	1285	...	1988	3430	5243	6488	5963
6 années de secondaire ; formation des maîtres (D6)	...	12433	...	2030	3448	5262	6488	5718
3 années d'université (G3)	6299	15081	11489	2045	3858	5289	6554	6332
Enseignants des écoles privées (traitements mensuels bruts, 2003)								
4 années de secondaire (D4)	12833	17120	17129	4550	11000	12644		
6 années de secondaire ; Formation des maîtres (D6)	16545	19261	20081	5296	16220	17784		
3 années d'université (G3)	19684	20160	20036	7786	16100	26201		

Note : Pour les salaires publics, la moyenne pour l'ensemble des provinces concerne aussi les provinces de l'Est.
Source : SECOPE pour les salaires payés par l'Etat et enquêtes auprès des écoles publiques et privées, 2003.

Tableau 2.20 : Gains des enseignants dans les écoles publiques et privées du secondaire (en Francs congolais)

Catégories d'enseignants	Tous	Enseignement général	Formation des maîtres	Technique	Autres
Ecoles publiques (salaires mensuels payés par l'Etat, 2002)					
Directeur des études	5401				
Préfet	6589				
Professeur cycle long	3071				
Professeur	3326				
Enseignants des écoles publiques (prime mensuelle de motivation, 2002)					
Gradué (G3)	17266	23911	16026	10488	9807
Licencié (LA)	16263	20675	16667	11402	9873
Enseignants des écoles privées (traitements mensuels bruts, 2003)					
Gradué (G3)	21567	19513	27496	25580	13365
Licencié (LA)	20153	17937	18605	27184	16832

Note : Les salaires payés par l'Etat dans les écoles publiques concernent toutes les provinces et ne sont pas disponibles par type d'école.

Source : SECOPE pour les salaires payés par l'Etat et enquêtes publiques et privées, 2003.

(b2) Coûts de manuels

La majorité des élèves congolais dans le primaire n'ont pas de manuels. Dans le secondaire, les élèves achètent les photocopies de notes de lecture que les enseignants confectionnent. Dans les écoles catholiques primaires et secondaires les mieux dotées, les élèves peuvent aussi louer des manuels.

Un petit nombre d'écoles disposent de manuels de mathématiques et de langue française fournis depuis 1998 par l'UNICEF. En 2002-03, 438 écoles primaires comptant 350.000 élèves ont reçu des manuels. Le coût était en moyenne d'environ 3,50 dollars par manuel ; la gamme de prix du manuel de mathématiques pour différentes classes du primaire variait entre 2,02 dollars et 3,81 dollars, tandis que les manuels de français étaient plus onéreux, leur prix allant de 3,14 dollars à 4,07 dollars. Ces prix sont relativement élevés, car les livres sont importés et le coût des transports intérieurs est élevé.

(b3) Coûts de construction

Le parc des salles de classes en République Démocratique du Congo est très vieux et a besoin de réparations importantes. Si des constructions ont été entreprises dans les années récentes, elles ont été financées presque entièrement par les communautés utilisant des matériaux et du travail locaux.

En fonction des normes actuelles pour le primaire, le RESEN/RDC a fait ressortir qu'une salle de classe coûte relativement cher en République Démocratique du Congo, comparé aux coûts de construction au Mozambique, à Madagascar et au Sénégal.

Tableau 2.21 : Coût de construction en République Démocratique du Congo

Pays et indices	Ecoles primaires rurales	Ecoles communales
République Démocratique du Congo		
Coût de construction d'une salle de classe en USD	9.867	1500-2000
Valeur annuelle d'une salle de classe en USD	792	
Rémunération annuelle d'un enseignant, hors « promotion scolaire » en USD	98	
Nombre d'années de traitement annuel d'un enseignant hors « promotion scolaire »	101	
Valeur annuelle en pourcentage de coût unitaire courant (public)	1.008	

Notes : Le coût de la construction communale en RDC a été estimé par l'auteur à partir d'une visite faite dans plusieurs écoles au Bas-Congo.

Source : Rapport d'état du système éducatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

2.5. Aide extérieure pour l'éducation

En comparaison avec beaucoup d'autres pays subsahariens, et cela même dans les années 1980, l'aide extérieure officielle a financé une part relativement faible des dépenses publiques totales d'éducation en République Démocratique du Congo, et a profité principalement à l'enseignement supérieur.

Au début des années 1980, l'aide totale pour l'éducation était d'environ 43 millions de dollars US par an, dont 90 % finançaient des dépenses courantes. Environ 80 % de l'aide finançant les dépenses courantes venaient de la Belgique, dont 40 % allaient à l'enseignement supérieur, 30 %

à l'enseignement secondaire et 17 % à l'enseignement technique⁴. Cette aide consistait pour l'essentiel en assistance technique (66 %) et en bourses d'études (28 %).

Le faible montant des dépenses en capital (venant de l'Union Européenne) était presque entièrement destiné à l'enseignement supérieur.

L'aide des organisations non gouvernementales, principalement les églises, était fournie pour l'enseignement primaire et aussi pour les universités, mais le montant de ces flux financiers n'était pas connu.

Il n'existait pas d'aide extérieure publique pour l'éducation durant les années 1980 et même la plupart des sources d'aide non gouvernementales se sont taries. Des liens informels avec des universités, principalement belges, continuèrent à soutenir des recherches et des échanges d'universitaires.

Depuis la reprise de l'assistance économique internationale, des aides pour l'éducation sont venues principalement de l'UNICEF (pour l'enseignement primaire), de l'UNESCO et de la Belgique.

⁴ Millot, Orivel and Rasera (1987). « L'aide extérieure à l'éducation en Afrique Sub-Saharienne ». Banque mondiale.

TROISIEME PARTIE :

**Diagnostic des aspects de l'Education pour Tous
en Démocratique du Congo**

3.1. Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance ne bénéficie que de peu d'attention des pouvoirs publics. Pourtant l'âge de 0 à 5 ans constitue la période la plus importante pour le développement de l'enfant. Elle a des effets durables, voire permanents sur sa vie adulte. D'après les données socio-démographiques de 2000 ⁽¹⁾ les enfants de 3 à 5 ans représentaient 10,3 % de la population congolaise (soit 1.450.000 sur 50.948.000 habitants) ; 3 % (soit 43,500 enfants) fréquentaient les écoles maternelles, tandis que 97 % d'entre eux (soit 1.406.000 enfants) étaient délaissés pour différentes raisons :

- Manque de politique nationale pour l'enseignement maternel ;
- Inexistence du budget alloué à l'enseignement maternel ;
- Insuffisance d'initiatives des communautés de base ;
- Caractère non obligatoire de ce type d'enseignement ;
- Caractère privé de l'enseignement maternel ;
- Coût élevé des écoles maternelles privées ;
- Insuffisance des moyens financiers des parents ;
- Analphabétisme quasi général des femmes congolaises rendant ainsi difficile le rôle qu'elles doivent jouer dans l'éducation de leurs enfants ;
- Insuffisance des éducateurs/éducatrices dûment formés dans ce domaine ;
- Insuffisance des structures d'accueil (écoles maternelles, espaces communautaires d'éveil, ...)
- Manque de concertation entre les acteurs impliqués dans l'éducation de la petite enfance dans la perspective de la survie et du développement de l'enfant pour un bon départ dans la vie (santé, nutrition, éducation, protection, prévention du VIH/Sida).

L'éducation préscolaire n'est pas encore généralisée en dépit de sa consécration comme structure de l'enseignement national au terme de l'article 16 de la Loi-Cadre de l'Enseignement National. Il ne constitue pas encore un passage obligé pour l'accès à l'enseignement primaire car facultatif. Il est plus organisé par l'initiative privée que par les pouvoirs publics. Par exemple on dénombre à ce jour à Kinshasa 777 écoles maternelles dont 14 seulement relèvent du secteur public.

L'enquête MICS 2 révèle une faible participation des enfants dans l'enseignement préscolaire (soit 3 % d'enfants en 2001). Le pourcentage le plus élevé de fréquentation du préscolaire est observé à Kinshasa (soit 11 %). Les classes existantes sont surpeuplées et souvent sans confort pédagogique, et situées dans un environnement malsain.

Il faut toutefois signaler qu'un programme national de l'enseignement maternel a été élaboré depuis 1996 – 1997 grâce au financement de l'UNESCO, et qu'environ 300 personnes ont été formées pour son utilisation pendant la période concernée.

3.2. Education de base formelle

Les effectifs scolaires ne cessent d'augmenter pendant que les moyens financiers et autres alloués au secteur d'éducation baissent. Au cours de l'année scolaire 2001 - 2002 par exemple, la population scolaire au primaire était de 5,44 millions alors qu'elle était de 3,91 millions en 1978 – 79, soit un accroissement de 71,87 %.

⁽¹⁾ Source : Panorama de la situation du jeune enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre, UNICEF, septembre 2002

(a) Accès à l'éducation

Selon MICS 2 (2001) le taux net d'admission en 1^{ère} année primaire était de 17%. Variant selon les sexes, il se situait à 17,5% pour les garçons et 16,6% pour les filles. Il varie également selon les provinces. Comparativement aux données de MICS 1, ces taux ont régressé dans la mesure où ils étaient de 26% pour les garçons et de 19% pour les filles en 1995.

Tableau 3.1. : Age des nouveaux entrants en première année

Age	Nombre de nouveaux entrants	Pourcentage	Population
5	100	6,8	1 861
6	298	20,2	1 798
7	369	25,1	1 736
8	240	16,3	1 677
9	150	10,2	1 619
10	116	7,9	1 459
11	84	5,7	1 409
12	48	3,3	1 361
13	25	1,7	1 314
14	24	1,6	1 269
15	5	0,3	1 226
16	4	0,3	1 184
17	6	0,4	1 143
Total	1469	100	

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Les taux bruts d'admission sont plus élevés que les taux nets : 86,8% pour les garçons, 85,3% pour les filles, et 86,8 % pour les deux sexes. Ceci révèle que l'admission en 1^{ère} année primaire intervient tardivement par rapport à l'âge légal fixé à 6 ans. A ce sujet, l'enquête MICS 2, révèle que sur 100 enfants inscrits en 1^{ère} année primaire, 20 seulement sont âgés de 6 ans, et 7 ont moins de 6 ans. Les enfants âgés de 9 ans et plus représentent 22 %. Au regard des données du RESEN, la scolarisation tardive semble frapper surtout les enfants issus des familles pauvres qui, du reste, ont également tendance à abandonner. ⁽¹⁾

(b) Niveau de scolarisation

Selon MICS2 le taux net de scolarisation (6 – 11 ans) se situe à 51,7 % en 2001, dont 54,8 % pour les garçons et 48,6 % pour les filles. Les disparités entre les provinces sont criantes. Les provinces de Kinshasa, du Bas-Congo, de Bandundu, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental ont un taux supérieur à 50 %, alors que les autres provinces ont des taux inférieurs à 50 %.

L'analyse des âges moyens des élèves du primaire selon le niveau d'études et le niveau de revenu des parents suggère que les enfants pauvres sont scolarisés tardivement et ont tendance à abandonner leur cursus scolaire; une plus grande proportion d'enfants de familles riches s'inscrivent à l'âge prévu, mais ils ont tendance à redoubler et, donc, à rester plus longtemps à l'école (Tableau 2.9.). Par conséquent, les ménages les plus riches sont ceux qui ont le plus d'enfants âgés (30 %), en comparaison des 15 % qui proviennent des ménages les plus pauvres (Voir Tableau 2.10.).

⁽¹⁾ Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Tableau 3.2. : Age moyen par niveau d'étude et par groupe social

	Age moyen dans chaque niveau d'études (en années)						Différence entre les niveaux 1 et 6
	1	2	3	4	5	6	
WI I - 20% les plus pauvres	9,1	10,6	12,2	13,2	14,3	14,6	5,5
WI II	8,7	10,8	12,1	13,4	14,5	15,0	6,3
WI III	8,8	10,4	11,8	12,9	13,8	14,7	6,0
WI IV	8,3	9,7	11,4	12,5	13,6	14,2	5,9
WI V – 20% les plus riches	6,9	8,4	9,9	11,4	12,6	13,5	6,7
Différence entre les plus riches et les plus pauvres	-2,3	-2,2	-2,3	-1,8	-1,6	-1,1	

WI : indice de richesse des ménages

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Tableau 3.3. : Pourcentage d'enfants scolarisés en fonction de l'âge et de l'indice de richesse

	% du total des enfants scolarisés	% d'enfants ayant l'âge théorique	% d'enfants plus âgés
Total	100	100	100
WI I – 20% les plus pauvres	17	19	15
WI II	17	19	15
WI III	19	20	18
WI IV	22	22	22
WI V – 20% les plus riches	25	20	30

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(c) Efficacité interne du système scolaire

L'efficacité interne se mesure au moyen des taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Elle se mesure ensuite au moyen du taux de survie de la 1^{ère} à la 5^{ème} année primaire, et du taux de transition du primaire au secondaire.

Tableau 3.4. : Taux de promotion, de redoublement et d'abandon dans le primaire

Taux	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
1978/79						
Taux de passage	59%	77%	69%	73%	78%	
Taux de redoublement	21%	20%	21%	19%	18%	15%
Taux d'abandon	20%	4%	10%	8%	5%	
1986/87						
Taux de passage	63%	76%	70%	72%	74%	
Taux de redoublement	19%	18%	22%	19%	17%	13%
Taux d'abandon	18%	6%	8%	9%	9%	
2000/01						
Taux de passage	64%	75%	71%	73%	75%	69%
Taux de redoublement	17%	16%	16%	15%	14%	11%
Taux d'abandon	19%	9%	12%	12%	11%	20%

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

Le tableau 3.4. ci-dessus montre qu'en 2000/01, les taux de redoublement dans le primaire ont varié entre 11% et 17% dans chaque année d'études et les taux d'abandon entre 9% et 19%. Ces

données ne concernent que sept provinces. Les données comparables pour l'ensemble du pays sont disponibles seulement pour les années 1978/79 et 1986/87.

D'après le RESEN, le taux d'achèvement primaire (% d'enfants de 11 ans qui sont en sixième année du primaire) est de 29% alors que le taux de survie des élèves entre la première et la sixième année est seulement de 44%. Le taux d'achèvement est particulièrement bas en raison des effets combinés du faible taux d'inscription en 1ère année (66%) et d'un faible taux de survie des élèves. Seulement 23% des enfants de 11 ans obtiennent le certificat de fin d'études primaires. En outre, moins de 20% des élèves qui entrent en 1ère année atteignent la sixième année sans redoubler ; et seulement 14% obtiennent le certificat d'études primaires sans redoubler.

Le profil de scolarisation de l'enseignement secondaire est beaucoup plus aplati que celui de l'enseignement primaire car les taux d'abandon y sont plus faibles. Le taux de scolarisation passe de 20% à 16% entre le premier et le dernier niveau de l'enseignement secondaire. Le taux de survie se situe à 91%, tandis que le taux de survie sans redoublement est seulement de 49%. Le taux d'achèvement est très faible et, en raison du taux élevé d'échec à l'examen d'Etat, seulement 13% d'élèves obtiennent le Diplôme d'Etat.

Le tableau 3.5. montre que l'efficacité interne, étant donné ces taux élevés de redoublement et d'abandon, est extrêmement faible aux deux niveaux d'enseignement, bien que comparable à celle des autres pays africains.

Tableau 3.5. : Coefficient d'efficacité interne, 2000/01

Niveau	Standard	Ajusté	Note : La méthode standard suppose que toutes les années passées à l'école par un élève qui n'obtiendra jamais son diplôme final l'ont été en pure perte, ce qui n'est pas forcément justifié particulièrement dans le secondaire. Le coefficient ajusté corrige ce défaut en faisant l'hypothèse que chaque année d'études achevée avec succès représente une partie de la valeur d'un diplômé.
Primaire	43%	71%	
Secondaire	36%	77%	

Source : Rapport d'Etat du Système Educatif de la République Démocratique du Congo, Banque mondiale, 2004.

(d) Infrastructures scolaires

En 2001-2002 les établissements scolaires publics étaient au nombre de 18.300 pour le primaire et de plus de 8.000 pour le secondaire. Dans leur quasi totalité ces écoles sont dans un état vétuste. Avec la poussée démographique de la population scolaire leur nombre s'avère insuffisant, réduisant ainsi fortement la capacité d'accueil du système. Ceci explique en partie la prolifération des écoles privées dont en 2001-2002 le nombre au primaire était de 2.195, et de 1.205 au secondaire, contre respectivement 378 et 109 en 1986-1987.⁽²⁾

(e) Environnement scolaire

Les écoles fonctionnent dans un environnement très malsain, ne répondant pas toujours aux normes hygiéniques. Aussi l'absence d'hygiénistes dans les écoles, le non-respect des normes en matière d'implantation et de construction scolaires (écoles à côté des décharges publiques ou des débits de boissons par exemple) ne favorisent pas un bon environnement scolaire.

⁽²⁾ Source RESEN, Chapitre 2, tableau 2.2., page 32

(f) Taux d'encadrement

La croissance de la population congolaise a rendu les effectifs des élèves pléthoriques par rapport à la capacité d'accueil, et l'encadrement pose d'énormes problèmes. Le ratio élèves/classe au primaire est très élevé, notamment dans les grandes villes. Ce ratio, qui était de l'ordre de 38 élèves en 1987/1988, est passé à 44 élèves en 1992/1993. Pour la seule ville de Kinshasa, il était de 53 élèves en 1987/1988, et de 59 en 1992/1993. Par ailleurs, les enseignants appelés à animer ces classes pléthoriques travaillent dans des conditions très difficiles, car n'ayant pas été tous formés à la dynamique des grands groupes. Le faible budget affecté à l'éducation ne facilite pas non plus la construction de nouvelles écoles et la réhabilitation de celles, existantes, qui se trouvent dans un état de délabrement avancé.

(g) Personnel enseignant

La sous-qualification du personnel enseignant est inquiétante. Les enseignants ne sont plus régulièrement formés ni recyclés en cours d'emploi. Les quelques rares formations organisées avec l'appui des organismes internationaux, en l'occurrence l'UNICEF et la Francophonie, ne concernent qu'une minorité ciblée.

La dévalorisation de la fonction enseignante matérialisée par un barème salarial bas démotive totalement l'enseignant. De plus, le vieillissement des enseignants et des inspecteurs réduit la capacité d'encadrement des élèves et des enseignants. A ce sujet le RESEN révèle que l'âge moyen des enseignants est de 44,3 ans, et que 30 % d'enseignants ont plus de 50 ans.

(h) Financement de l'éducation

La modicité des crédits alloués au système éducatif ces dix dernières années a conduit à la prise en charge des salaires des enseignants et des frais de fonctionnement des établissements par les parents, du reste très pauvres, et à la carence criante du matériel didactique et autres supports et équipements pédagogiques.

La carence est plus ressentie dans les options scientifiques et techniques où l'on déplore très souvent l'absence de laboratoires et d'ateliers viables. Il en est de même de l'insuffisance des fournitures scolaires. Beaucoup d'élèves se présentent à l'école sans supports didactiques. A ce propos, une enquête menée en 1994 dans quelques villes du pays (Matadi, Lukula, Goma, Gemena, Likasi et Kinshasa) a révélé que le rapport élève/livre était égal ou supérieur à 3.

(i) Contrôle et évaluation

L'insuffisance du contrôle et de l'évaluation pédagogique fait que l'encadrement pédagogique n'est plus une préoccupation première pour les inspecteurs qui, accablés par la crise et préoccupés par les épreuves de l'Examen d'Etat et par les tests d'évaluation, s'adonnent plus aux tâches administratives et financières. Ils sont par ailleurs en nombre insuffisant : 726 au primaire pour plus de 117.398 classes en 2003⁽¹⁾. Ce qui correspond à un ratio de 1 inspecteur pour 162 classes en moyenne, comparé à la norme de 1 inspecteur pour 150 classes.

(j) Programme d'études et support didactique

L'inadéquation est criante entre les besoins réels de formation et les programmes d'études à l'école. Certains enseignants recourent à de vieilles notes pour élaborer les prévisions de matière.

⁽¹⁾ Source : SECOPE

En dépit des efforts d'actualisation et de multiplication du programme national de l'enseignement primaire grâce à l'appui de la coopération belge et de l'UNICEF, respectivement en 1997 et en 2000, beaucoup d'enseignants ne disposent pas de cet outil pédagogique de base. Le problème demeure donc pour l'enseignement primaire. Demeure également entier, le problème du matériel didactique, plus précisément celui du manuel scolaire correspondant à ce programme.

3.3. Education spéciale

Aucune politique n'a été définie pour prendre en compte le cas des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques. L'éducation spéciale, dans son état actuel, se traduit par des initiatives sporadiques des confessions religieuses organisant quelques écoles destinées aux enfants frappés par les handicaps d'ordre mental, sensoriel et moteur. Ces établissements sont plus organisés à Kinshasa que dans les autres provinces.

Il n'existe aucune stratégie nationale pour l'identification, le suivi et l'encadrement des enfants surdoués.

Il y a également absence de politique orientée vers l'éducation de certaines catégories spéciales d'enfants, comme (1) ceux vivant en zones forestières ; (2) les pêcheurs nomades ; (3) les minorités ethniques (cas des pygmées-batwa) ; et (4) ceux nécessitant des mesures spéciales de protection. Ici, allusion est faite spécialement aux enfants de la rue.

3.4. Education non formelle

L'organisation de l'éducation non formelle en RDC pose un certain nombre de problèmes, notamment :

- la multiplicité des structures et des programmes de formation;
- l'insuffisance d'informations sur l'éducation non formelle et des statistiques;
- l'absence de coordination des structures de ce type d'éducation (Ministères du Gouvernement, ONGs, Société Civile, Eglises...);
- l'insuffisance de financement public des centres d'éducation non formelle;
- le développement timide du rattrapage scolaire pour les groupes vulnérables de 8 à 14 ans.

(a) Alphabétisation des adultes

L'alphabétisation n'est pas encore suffisamment organisée malgré quelques tentatives sans résultats satisfaisants.

Le taux d'analphabétisme est très élevé ; il est de l'ordre de 32% dont 44% pour les femmes contre 19% pour les hommes en 2001. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment:

- l'absence d'une politique d'alphabétisation ;
- le manque de soutien financier, matériel et humain conséquent ;
- l'insuffisance des structures de coordination et de suivi des centres d'alphabétisation ;
- le non développement de l'alphabétisation des jeunes âgés de 6 à 14 ans, l'attention étant plus orientée vers les adultes que vers les jeunes.

(b) Rattrapage scolaire (enfants déscolarisés et non scolarisés)

L'organisation d'un système de rattrapage scolaire est une nécessité en RDC. En effet :

- le taux brut de scolarisation ne cesse de baisser ces dernières années (94,1% en 1978/79, 58,5% en 1995 et 51% en 2001) ;

- le nombre d'enfants déscolarisés ne cesse d'augmenter à cause des abandons dus aux échecs et au non paiement des frais scolaires exigés par les écoles aux parents d'élèves.
- le manque d'organisation des structures d'éducation non formelle s'occupant de la récupération des enfants déscolarisés pose problème ;
- le nombre d'enfants non scolarisés ne cesse d'augmenter pour des raisons sus-évoquées et ces enfants sont contraints à rester en famille et courent le risque de tomber dans la délinquance.

Selon les enquêtes MICS, environ les 2/3 des jeunes (dans le groupe d'âge des 5-17 ans) ayant abandonné leurs études, l'ont fait à l'âge de 13 ans ; environ les 3/4 à l'âge de 14 ans. Comme le montre le tableau 2.13., 75 % de ceux qui ont abandonné à l'âge de 12 ans et environ 70 % de ceux qui ont l'ont fait à l'âge de 13 ans, n'avaient atteint que la troisième année d'études. La majorité des élèves qui abandonnent à l'âge de 13 ans, par conséquent, n'auraient pas le minimum requis pour lire et écrire comme des adultes ou même pour poursuivre leur scolarité.

Tableau 3.6 : Age d'abandon des études et niveau le plus haut atteint

	<i>Age d'abandon des études (en années)</i>						
	8	9	10	11	12	13	14
en % du nombre total d'abandon à chaque âge							
Niveau 1	71	51	49	32	24	15	10
Niveau 2	19	25	29	27	24	29	21
Niveau 3	8	16	15	27	27	26	18
Au delà du Niveau 3	1	7	6	14	25	30	51

Source: MICS2

3.5. Education et monde du travail

Il est difficile, à l'heure actuelle en RDC, de préciser la relation entre l'éducation et le monde du travail. Chaque secteur évolue presque indépendamment de l'autre.

Dans l'ensemble, les deux secteurs sont en régression et présentent des caractéristiques déplorable :

- un faible taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans (7,2% en 2001) ;
- l'inadéquation entre la formation et l'emploi ;
- le recul de l'emploi dans le secteur formel au profit du secteur informel ;
- la concentration d'emplois à Kinshasa, la Capitale, au détriment des provinces ;
- l'enseignement technique et professionnel en régression mais coûtant trop cher par rapport au pouvoir d'achat des parents ;
- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour ce type d'enseignement.

3.6. Education et VIH/SIDA

- le taux de séro-prévalence de l'infection à VIH est en augmentation : chez les adultes il était de 5,38% en 2003, comparé à 3,29% en 1984 ; selon les projections, ce taux pourrait atteindre 6,08 % en 2006 et 6,77 % en 2009 ;
- la prévalence est de 37% dans le groupe des prostituées de la ville de Kinshasa .
- En 1997, on a dénombré 410.000 orphelins du Sida en RDC.
- 60% de nouveaux cas d'infection à VIH en Afrique Noire peuvent survenir chez les jeunes de 10 à 24 ans.
- En 1998, une enquête menée auprès de 100 écoliers et écolières âgés de 13 à 17 ans de deux établissements secondaires de Kinshasa, et auprès d'un autre groupe de jeunes de 18 à 24 ans, a révélé que 60% d'entre eux ont déjà eu un ou plusieurs rapports sexuels. Cela fait courir aux jeunes de grands risques de contamination du VIH/SIDA.

QUATRIEME PARTIE :

Objectifs et Stratégies de l'EPT en RDC

4.1. Education et Programmes du Gouvernement de Transition

(a) Actions en cours dans le secteur de l'éducation

Au cours des dernières années, un certain nombre d'actions ont été entreprises par le Gouvernement pour améliorer la situation dans le secteur. Ceci inclut des actions telles que :

- la reprise graduelle du paiement des salaires des personnels éducatifs, parallèlement à l'effort d'assainissement des finances publiques en cours depuis 2001,
- le renforcement de la coopération avec les acteurs non gouvernementaux impliqués dans le secteur, et
- la réhabilitation d'un certain nombre d'infrastructures scolaires.

Ces efforts sont, néanmoins, restés limités du fait du manque de moyens humains et financiers. Un accent particulier a été mis sur la préparation d'une stratégie pour le secteur dans le cadre du DSRP Intérimaire (et en collaboration avec tous les partenaires concernés).

Parallèlement, un certain nombre de bailleurs, notamment l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Italie, le Japon, le Royaume Uni et d'autres partenaires bilatéraux ont financé des actions dans le domaine de l'éducation – soit dans le cadre du PMURR pour la partie Sud et Ouest du pays, soit à travers un certain nombre de partenaires institutionnels (souvent des ONG) dans les provinces orientales et septentrionales. Ces efforts ont joué un rôle clé non seulement pour assurer la prestation de services éducatifs à des populations très appauvries, mais aussi pour assurer la préservation du système décentralisé d'éducation. Le Gouvernement est très reconnaissant envers ses partenaires pour ces appuis.

(b) Priorités du Gouvernement de Transition pour les 3 – 4 prochaines années

Dans la situation actuelle de la République Démocratique du Congo, il est malheureusement peu probable que le pays puisse atteindre l'Objectif de Développement pour le Millénaire d'éducation primaire universelle d'ici 2015 – ou éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005. Les études de la Banque Mondiale actuellement en cours dans le secteur de l'éducation indiquent que les besoins de la République démocratique du Congo en ce domaine sont singulièrement énormes.

Dans le cadre du Programme minimal pour les 3 ou 4 années à venir, l'objectif général est de rétablir à travers le pays les conditions minimales de fonctionnement du système éducatif afin de pouvoir assurer le redressement durable du pays et avancer sur la voie de réalisation de l'EPT et des Objectifs de développement pour le Millénaire.

Le tableau 4.1 ci-dessous présente les besoins financiers du secteur de l'éducation et de la recherche, tels que définis dans le PMPTR. Il en ressort que l'enseignement primaire, avec environ 50% du total du budget du secteur de l'éducation, constitue une priorité indéniable du PMPTR.

Tableau 4.1: Besoins financiers pour le secteur de l'éducation et de la recherche (En \$US)**(En millions de \$US)**

Objectifs	Programme (3 à 4 ans)		Première année	
	Montant	%	Montant	%
Enseignement primaire	326,0	49,6%	62,0	44,9%
Réhabilitation de 3.000 écoles à 6 classes en moyenne	150,0		35,0	
Manuels et fournitures scolaires	44,0		10,5	
Formation et renouvellement des enseignants	125,0		15,0	
Renforcement de la gestion du secteur	7,0		1,5	
Enseignement secondaire	164,0	25,0%	37,0	26,8%
Réhabilitation de 1.100 écoles à 6 classes en moyenne				
Enseignement général : 660 écoles	33,0		9,0	
Enseignement Technique et professionnel : 440 écoles	22,0		6,0	
Manuels et fournitures scolaires				
Enseignement général	11,5		3,5	
Enseignement technique et professionnel	17,5		4,0	
Formation et renouvellement des enseignants	75,0		13,0	
Renforcement gestion du secteur	5,0		1,5	
Enseignement supérieur	130,0	19,8%	30,0	21,7%
Réhabilitation de UNIKIN, UNILU, UNIKS	41,0		12,0	
Réhabilitation des I.S. de formation clés	54,0		14,0	
Entretien des centres universitaires	15,0		2,0	
Accompagnement social des réformes	12,0		0,5	
Formation	8,0		1,5	
Recherche (médicale, agricole, pédagogique)	37,0	5,6%	9,0	6,5%
Réhabilitation et équipements	31,0		7,5	
Renforcement des capacités	6,0		1,5	
Total – Education	657,0	100%	138,0	100%

Pour le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, la stratégie du Gouvernement consistera en la réhabilitation de ces deux secteurs, une œuvre de longue haleine. Au vu des contraintes logistiques de mise en œuvre, mais surtout de la disponibilité des ressources, il est envisagé d'étaler cette réhabilitation sur environ 20 ans – un objectif particulièrement difficile dans la mesure où il signifie qu'il faudra près d'une génération pour donner aux congolais la chance de recevoir une éducation dans des conditions minimales (et sans même prendre en compte la croissance démographique de la population scolaire). L'objectif du programme dans les 3 ou 4 années à venir sera de lancer cette œuvre – en travaillant en étroite partenariat avec les acteurs non gouvernementaux impliqués dans le secteur (dont le secteur privé).

Dans son Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (mai 2004), le Gouvernement de Transition a reconnu que les besoins urgents en termes de réformes institutionnelles sont multiples. Il importe donc d'établir des priorités. Dans le cadre de l'enseignement de base, les priorités suivantes ont été retenues:

1. assurer le paiement régulier des salaires des personnels éducatifs à travers l'ensemble du pays. Il s'agira tout d'abord d'assurer le versement des salaires de manière régulière dans toutes les provinces y compris dans les zones reculées; puis de revaloriser les rémunérations des personnes clés, sur la base d'un taux forfaitaire plutôt que d'une multiplication de tous les niveaux du barème afin de parvenir à une formule de règlement des arriérés;
2. définir un cadre administratif, réglementaire et financier à tous les niveaux pour un partenariat avec les acteurs non-gouvernementaux dans le secteur;

3. préparer la réforme administrative du secteur ;
4. élaborer et adopter une stratégie sectorielle à moyen terme ;
5. Une liste d'investissements prioritaires pour lesquels le soutien financier de la communauté internationale sera nécessaire a été établie par le Gouvernement dans le cadre du « PMURR élargi ». Pour les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire, il s'agit de :
 - la réhabilitation d'écoles (bâtiments et équipements) ;
 - la fourniture de manuels scolaires ;
 - la formation et le renouvellement des enseignants ;
 - le renforcement de la gestion du secteur.

4.2. Objectifs du Gouvernement RDC en matière de l'EPT

Réaffirmant les engagements pris à Jomtien (1990) et à Dakar (2000), le Gouvernement de la RDC tient à accélérer les progrès vers l'EPT et s'engage à réaliser les objectifs suivants à l'horizon 2010 et 2015.

Tableau 4.2 : Objectifs du Gouvernement RDC en matière de l'EPT

	2001/02	2010	2015
Accès, Participation et rendement			
<i>Enseignement pré-primaire</i>			
Taux brut scolarisation (3-5 ans)	17%	30%	50%
<i>Enseignement primaire</i>			
Taux brut d'admission (6 ans)	86,8%	90%	100%
Taux brut de scolarisation (6-11 ans)	64,0%		100%
Taux net de scolarisation (6-11 ans)			
Taux de redoublement	15,0%	12,0%	10,0%
Taux de survie en 5 ^e année			
Taux d'achèvement			
<i>Enseignement secondaire</i>			
Taux de transition			
Taux brut de scolarisation			
Mobilisation des ressources			
Dépenses publiques courantes d'éducation en % des dépenses courantes totales	6%	20%	25%
Dépenses publiques courantes pour le primaire et secondaire en % des dépenses courantes totales	69%	75%	80%
Ratio élèves-maître dans les écoles primaires publiques	39	40	40

Encadré 1. Les six objectifs de l'Education pour Tous

Les six objectifs de l'EPT définis dans le Cadre d'action de Dakar (avril, 2000)

1. *Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;*
2. *Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;*
3. *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en leur assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante ;*
4. *Améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;*
5. *Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;*
6. *Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.*

4.3. Stratégies de mise en œuvre de l'EPT en République Démocratique du Congo

4.3.1. Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance

Sous-domaine 1 : Accès

Objectifs spécifiques :

- Encourager l'initiative privée et communautaire à développer l'organisation des structures d'encadrement de l'éveil de la petite enfance ;
- Créer des centres de formation des éducateurs/encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance

Résultats attendus

- Structure d'encadrement de l'éveil de la petite enfance développée par l'initiative privée ;
- Des centres de formation des éducateurs/encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance, créés.

Stratégies

- Identification des structures existantes
- Sensibilisation de la population
- Réhabilitation des écoles maternelles publiques existantes
- Ouverture des centres de formation des encadreurs de la maternelle
- Ouverture d'une option préscolaire dans la nomenclature de la section pédagogique
- Ouverture d'une filière de l'enseignement maternel au sein des instituts supérieurs pédagogiques

Sous-domaine 2 : Qualité

Objectifs spécifiques

- Former des éducateurs/encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance (écoles maternelles et espaces communautaires d'éveil) ;
- Equiper les espaces d'éveil de la petite enfance.

Résultats attendus

- Des éducateurs/encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance, formés ;
- Des espaces d'éveil de la petite enfance équipés.

Stratégies

- Formation des formateurs des encadreurs, des inspecteurs de la maternelle, des encadreurs et des éducateurs ;
- Formation de courte durée ;
- Recyclage des inspecteurs de la maternelle et des éducateurs ;
- Equipement des centres de formation des éducateurs/trices ;
- Equipement des écoles maternelles publiques existantes ;
- Identification des pratiques traditionnelles favorables à l'éveil de la petite enfance ;
- Dotation en matériels didactiques et mobiliers scolaires ;
- Révision du programme de l'enseignement maternel.

Sous-domaine 3 : Partenariat

Objectif spécifique

- Renforcer le partenariat entre toutes les structures intervenant dans le domaine de la petite enfance.

Résultat attendu

- Le partenariat entre toutes les structures intervenant dans le domaine de la petite enfance, renforcé.

Stratégies

- Création d'un cadre de concertation entre les différents intervenants dans le domaine de la petite enfance

4.3.2. Education de base formelle

Sous-domaine 1 : Accès et équité à l'éducation

Objectifs spécifiques

- Accroître de 52 % à 99 % le taux net de scolarisation des deux sexes, d'ici 2015
- Réduire de 10 % à 1 % le taux d'abandon scolaire, d'ici 2015
- Garantir l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle
- Augmenter le taux net d'admission à 100 %, d'ici 2015

Résultats attendus

- Taux net de scolarisation accru de 52% à 99 %, d'ici 2015
- Taux d'abandon scolaire réduit de 10 % à 1 %, d'ici 2015
- Education de base formelle rendue effectivement gratuite et obligatoire
- Taux net d'admission des filles augmenté à 100 %, d'ici 2015

Stratégies

- Sensibilisation de la population pour sa participation à la construction et à la réhabilitation des infrastructures scolaires à moindre coût, en recourant aux matériaux locaux ;
- Introduction des classes multigrades dans les milieux à faible densité de population
- Développement d'un partenariat éducatif plus efficace avec les communautés de base
- Universalisation de l'enseignement primaire en le rendant obligatoire et gratuit
- Réhabilitation des écoles primaires et spéciales ;
- Rationalisation des implantations scolaires ;
- Ouverture de nouvelles classes et écoles ;
- Prise des mesures incitatives pour la promotion de l'éducation des filles ;
- Etudes sur la scolarisation des enfants des pêcheurs nomades et des enfants vivant en zones forestières ;
- Prise en charge par l'Etat congolais des frais scolaires payés par les parents au niveau de l'enseignement primaire ;
- Renforcement des capacités nationales de production des livres et autres matériels pédagogiques ;
- Suppression des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires ;
- Révision de la Constitution de la République et de la Loi-cadre sur l'enseignement national ;
- Prise des mesures d'exécution de la nouvelle loi-cadre ;
- Sensibilisation des parents à inscrire à l'école leurs enfants filles et garçons dès l'âge de 6 ans.

Sous-domaine 2 : Qualité et pertinence de l'éducation

Objectifs spécifiques

- Assurer à tous les enfants scolarisés une éducation de base formelle de qualité

Résultats attendus

- Une éducation de base de qualité, assurée à tous les élèves

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication, introduites dans les écoles
- De bonnes conditions de vie à l'école, assurées à tous les élèves
- Capacités du système d'information, renforcées

Stratégies

- Formation initiale et en cours d'emploi des enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, et autres gestionnaires/administrateurs scolaires ;
- Réforme, impression et diffusion des programmes scolaires ;
- Elaboration des manuels adaptés aux programmes scolaires réformés ;
- Dotation de toutes les écoles des manuels et autres fournitures scolaires de base ;
- Dotation des écoles de bancs pupitres et de bibliothèques scolaires ;
- Evaluation permanente des acquis scolaires ;
- Dotation des écoles en micro-ordinateurs ;
- Connexion et abonnement des écoles à l'Internet ;
- Visites et consultations médicales des élèves dans les écoles ;
- Création des cantines scolaires ;
- Mise en place d'un système performant et décentralisé de collecte des données.

4.3.3. Education et VIH/SIDA

Objectifs spécifiques

- Mobiliser les communautés scolaires à la prise de conscience des risques du VIH/Sida et des Infections Sexuellement transmissibles (IST) ;
- Faire des plaidoyers auprès des décideurs pour définir la politique sanitaire de lutte contre le Sida et les IST ;
- Renforcer les capacités des intervenants en formant les formateurs, les enseignants et les pairs éducateurs sur la lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- Actualiser les quatre programmes intégrés d'enseignement secondaire et guides pédagogiques en matière de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Intégrer le contenu de VIH/SIDA, IST et des compétences psychosociales dans les programmes d'éducation à la vie de niveau maternel et primaire ;
- Coordonner les actions de prise en charge des enfants et jeunes victimes du VIH/SIDA ;
- Evaluer l'ampleur du VIH/SIDA et IST dans les milieux scolaires.

Résultats attendus

- Communautés scolaires mobilisées sur la prise de conscience des risques du Sida et des IST ;
- Séances de plaidoyer tenues ;
- Capacités des intervenants et des pairs éducateurs renforcées ;
- Quatre programmes intégrés d'enseignement secondaire et guides pédagogiques actualisés ;
- Contenu du VIH/SIDA, IST et compétences psychosociales intégrés dans les programmes de maternel et du primaire ;
- Coordination des actions de prise en charge des enfants et jeunes victimes de VIH/SIDA ;
- Ampleur du VIH/SIDA et IST évaluée en milieu scolaire

Stratégies

- Sensibilisation des communautés scolaires aux risques du sida et IST (vidéo, conférences, etc.) ;
- Production et diffusion d'un bulletin de liaison, des boîtes à image, des dépliants et des émissions radiotélévisées sur le VIH/SIDA ;
- Information sur le don bénévole de sang en milieu scolaire ;
- Création au sein des écoles des centres de counselling et de dépistage volontaire du Sida ;
- Elaboration et diffusion de la politique sanitaire de lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- Elaboration des modules de formation adaptée à chaque catégorie de population cible ;
- Formation des formateurs centraux et provinciaux, des enseignants et des pairs éducateurs ;
- Stages de formation sur l'élaboration des matériaux didactiques ;
- Actualisation de quatre programmes intégrés d'enseignement secondaire et guides pédagogiques ;
- Intégration du contenu du VIH/SIDA, IST et des compétences psychosociales dans les programmes d'enseignement maternel et primaire ;
- Création au sein des écoles des clubs anti-SIDA ;
- Initiation dans les écoles des actes de solidarité auprès des enfants et de la communauté en faveur des victimes des VIH/SIDA ;
- Etudes des cas en milieu scolaire ;
- Organisation des conférences nationales et provinciales des pairs-éducateurs sur le VIH/SIDA.

4.3.4. Education et monde du travail**Sous-domaine 1 : Partenariat****Objectif spécifique**

- Renforcer les relations entre les institutions de formation technique et professionnelle, et les entreprises

Résultat attendu

- Relations entre les institutions de formation technique et professionnelle et les entreprises, renforcées

Stratégies

- Organisation des rencontres de concertation entre tous les partenaires (Institutions de formation, entreprises, parents, ONG, agences des Nations Unies) ;
- Identification des besoins des entreprises et des institutions de formation ;
- Définition d'une politique nationale de l'emploi-formation ;
- Création d'une structure de suivi des résolutions issues des concertations organisées.

Sous-domaine 2 : Qualité de la formation**Objectif spécifique**

- Améliorer la qualité de l'enseignement technique et professionnel

Résultat attendu

- Qualité de l'enseignement technique et professionnel, améliorée

Stratégies

- Réhabilitation des infrastructures des institutions de formation technique et professionnelle ;
- Equipement des institutions de formation en matériels spécifiques adéquats ;
- Révision des programmes d'enseignement technique et professionnel pour y inclure la culture de l'entrepreneuriat ;
- Formation et recyclage des formateurs et enseignants des institutions de formation technique et professionnelle ;
- Edition et diffusion des manuels adéquats ;
- Modernisation et transformation de certaines institutions de formation en centres pilotes de formation.

4.3.5. Education non formelle**Sous-domaine 1 : Cadre institutionnel****Objectif spécifique :**

- Mettre sur pied un cadre de consultation et de concertation entre les structures organisant l'éducation non formelle aux niveaux national, provincial et de districts.

Résultats attendus

- La coordination des efforts et des activités, assurée ;
- les capacités humaines et institutionnelles des centres, renforcées.

Stratégies

- Identification des structures existantes ;
- Création de structures de coordination aux niveaux national, provincial et du district ;
- Equipement des structures créées en moyens logistiques;
- Organisation des réunions de concertation ;
- Mise en place d'un système performant de collecte d'informations.

Sous-domaine 2 : Alphabétisation des adultes**Objectifs spécifiques :**

- Réduire l'écart entre le taux d'analphabétisme des femmes et des hommes de 25 à 5 %, d'ici 2015
- Renforcer les capacités des centres d'alphabetisation
- Harmoniser et diffuser les programmes d'alphabetisation en français et en langues nationales
- Promouvoir les initiatives d'alphabetisation des communautés de base, des ONG et d'autres privés (125 centres)
- Assurer la post-alphabetisation

Résultats attendus

- Ecart entre le taux d'analphabétisme des femmes et des hommes réduit à 5 %, d'ici 2015 ;
- Opérateurs d'alphabétisation et formateurs, formés ;
- Structures administratives provinciales et centres d'alphabétisation réhabilités et équipés ;
- Centres d'alphabétisation des communautés de base, augmentés de 10 %, d'ici 2015 ;
- Contenu du programme d'alphabétisation, revu, unifié et diffusé.

Stratégies

- Sensibilisation de la population ;
- Formation des formateurs, des inspecteurs et des alphabétiseurs ;
- Unification des programmes d'alphabétisation existants ;
- Réhabilitation des structures administratives provinciales et des centres d'alphabétisation ;
- Equipement des centres d'alphabétisation ;
- Edition et diffusion des manuels d'alphabétisation ;
- Ouverture des centres communautaires d'alphabétisation ;
- Organisation des activités de post-alphabétisation.

Sous-domaine 3 : Rattrapage scolaire ou éducation de base non formelle des enfants âgés de 8 à 14 ans**Objectifs spécifiques :**

- Créer une coordination nationale du programme *Education de base non formelle pour le rattrapage scolaire* ;
- Organiser, d'ici 2015, le rattrapage scolaire du niveau primaire pour 100 % d'enfants nécessitant des mesures spéciales de protection en vue de leur réinsertion dans le système formel d'éducation.

Résultats attendus

- Structures de coordination du programme de rattrapage scolaire, implantées dans toutes les provinces et territoires du pays ;
- Tous les enfants nécessitant des mesures spéciales de protection, éduqués et réinsérés dans le système éducatif formel.

Stratégies

- Mise en place des structures de coordination du programme dans toutes les provinces et territoires du pays ;
- Equipement des structures créées ;
- Recyclage des animateurs des structures créées ;
- Identification des foyers d'enfants en situation difficiles ;
- Sensibilisation de ces enfants dans leurs foyers en vue de leur conscientisation sur leur devenir ;
- Ouverture des centres de rattrapage scolaire ;
- Equipement des centres de rattrapage scolaire en mobilier, matériels didactiques et fournitures de base ;

- Relecture des programmes de rattrapage scolaire ;
- Elaboration et diffusion des programmes relus ;
- Formation des encadreurs et des éducateurs des centres de rattrapage scolaire ;
- Formation des enfants déscolarisés et non scolarisés ;
- Prise en charge des enfants en situation difficiles dans des structures spécialisées.

Sous-domaine 4 : Apprentissage et formation professionnelle des jeunes non scolarisés

Objectifs spécifiques :

- Organiser l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes non scolarisés en vue de leur insertion dans les circuits de production.

Résultats attendus

- Programmes adaptés aux besoins des apprenants et de la communauté nationale, harmonisés et diffusés ;
- Capacités des centres d'apprentissage et de formation professionnelle, renforcées ;
- Jeunes non scolarisés, récupérés et orientés dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle.

Stratégies

- Examen des programmes existants ;
- Elaboration et diffusion des programmes harmonisés selon les filières ou spécialités offertes ;
- Edition et diffusion des manuels adaptés aux programmes harmonisés ;
- Dotation des centres d'apprentissage et de formation professionnelle de matériels adéquats, des supports pédagogiques et des mobiliers nécessaires ;
- Recyclage et formation des encadreurs et éducateurs des centres spécialisés ;
- Sensibilisation du public cible afin de le persuader à fréquenter les centres spécialisés ;
- Réhabilitation des centres spécialisés existants ;
- Ouverture de nouveaux centres spécialisés ;
- Equipement des centres nouvellement créés ;
- Formation des jeunes dans les centres spécialisés.

4.4. Financement et mobilisation des ressources

4.4.1. Financement

La part des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales et au PIB a baissé au cours de ces dernières années. Elle était estimée en 1998 à plus ou moins 1 % du budget national.

Le financement du programme Education Pour Tous s'appuiera sur les ressources budgétaires et les contributions des partenaires nationaux et internationaux. Pour garantir le fonctionnement optimal du secteur éducatif et en contrepartie la gestion du programme Education Pour Tous, l'état congolais vise d'affecter à ce secteur 25 % de son budget d'ici 2015. La part du budget de l'éducation dans le budget national atteindrait 10 % en 2005, 20 % en 2010 et 25 % en 2015.

Les efforts du Gouvernement seront appuyés par les apports des communautés de base, de la société civile, des ONGs, des secteurs privés et des entreprises publiques. Il convient de souligner que devant l'ampleur de la crise économique, les capacités internes ne suffiront pas pour financer le plan d'action national de l'Education Pour Tous. C'est ainsi que les apports de la communauté internationale seront sollicités.

Les détails précis sur le financement des activités de ce programme seront fournis au terme de la Table ronde avec les bailleurs de fonds.

4.4.2. Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources s'effectuera tant au niveau national qu'international.

(a) Mobilisation des ressources nationales

Les stratégies de mobilisation des ressources budgétaires sont celles reprises dans le cadre général de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de :

- la maximisation et la création de ressources nouvelles ;
- l'amélioration de la qualité des dépenses pour éviter les fraudes et toutes autres formes de gaspillages ;
- la fixation, dans le cadre des contrats programmes, des contributions des entreprises publiques aux recettes du trésor ;
- l'identification et le recouvrement de toutes les créances de l'Etat ;
- la création d'un Fonds national pour la Promotion de l'Education de base.

Impliqués d'ores et déjà dans le processus d'élaboration de ce programme, les partenaires nationaux participeront à la réalisation des objectifs de l'Education Pour Tous dans le cadre de leur objet social et leur champ d'action.

Les apports provenant de l'Initiative PPTE laquelle consiste à réduire le fardeau de la dette et de dégager des ressources nécessaires au financement des activités des secteurs sociaux, seront aussi attendus pour la mise en œuvre du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous.

(b) Mobilisation des ressources extérieures

Un financement extérieur est indispensable pour appuyer les efforts du Gouvernement. La République Démocratique du Congo est persuadée que la Communauté internationale respectera ses engagements plus particulièrement en ce qui concerne l'allocation des ressources financières et l'attention à accorder aux pays en situation de post-conflits (cfr paragraphes 10 et 14 du cadre d'action de Dakar).

Il s'avère toutefois que le montant des ressources extérieures nécessaires n'est pas encore déterminé. Il devra se faire après une évaluation des coûts opérationnels avec les bailleurs de fonds.

4.5. Contraintes et risques

La mise en œuvre de toute action de développement exige que les problèmes prévisibles susceptibles d'entraver sa bonne exécution soient identifiés afin que des mesures appropriées

soient prises à temps. Concernant ce programme, les contraintes sont à la fois politique, économique, socioculturelle et institutionnelle.

4.5.1. Sur le plan politique

La volonté du Gouvernement est minée par la guerre et la crise économique. En effet, les conflits armés qui sévissent dans le pays perturbent l'organisation et la gestion de la vie nationale. Le retour de la paix demeure le fondement sur lequel toutes les stratégies de développement viennent se greffer.

4.5.2. Sur le plan économique

Les efforts de redressement et d'assainissement de l'environnement économique entamés par le Gouvernement doivent se poursuivre. Le risque à craindre à ce niveau viendrait :

- du non-respect des dispositions et des mesures du cadre macro-économique national ;
- de la mobilisation insuffisante des ressources financières en faveur du secteur éducatif ;
- de la non reprise de la production intérieure, laquelle accentue le chômage et la pauvreté ;
- de la forte dépendance du financement extérieur, lequel est soumis à plusieurs impératifs contrôlables ou non.

4.5.3. Sur le plan socio-culturel

- La disponibilité de ressources humaines est évidente. Elle est cependant confrontée aux problèmes de sous qualification et de démotivation due à la modicité des salaires alloués aux fonctionnaires et aux enseignants.
- La prise en charge du fonctionnement des écoles par les parents eux-mêmes pauvres est un frein à la scolarisation universelle. La gratuité de l'enseignement primaire devrait être effective.
- L'observation, dans certains ménages et en particulier en milieu rural, des us et coutumes en défaveur de la femme et de la fillette pourrait être préjudiciable à l'atteinte des objectifs visés.

4.5.4. Sur le plan institutionnel

- La volonté de collaboration entre les différents partenaires dans la gestion du système éducatif est observée. Cette collaboration est limitée par l'absence d'un cadre juridique définissant clairement le rôle, les responsabilités, les mécanismes et les domaines de collaboration entre les différentes parties prenantes.
- Le système d'information statistique mis en place souffre d'insuffisance de personnel, de la faible qualité des données et du manque d'équipements appropriés pour le traitement et l'analyse des statistiques éducatives.
- Le non respect du chronogramme et la révision des montants initiaux par certains partenaires lors de l'exécution des activités ont été quelquefois observés dans le passé.

4.6. Suivi et évaluation du plan d'action national EPT

4.6.1. Mécanisme de coordination

La coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan d'Action National de l'EPT sera assurée par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, en sa qualité de chef de file de ce programme dans le pays. Il assumera cette prérogative à travers la Direction de l'Administration de l'Education pour Tous créée par l'arrêté ministériel n°MINEPSP/CABMIN/0198/2004 du 6 septembre 2004. A ce titre, cette direction constitue la charnière entre le Gouvernement et le parrain de l'EPT, et sert de bureau d'appoint au Secrétariat Technique Permanent du Conseil Consultatif National.

4.6.2. Mise en œuvre et suivi

L'exécution du plan d'Action National de l'Education Pour Tous se fera, outre les services administratifs des Ministères et des Organismes impliqués, à travers les trois structures mises en place par l'arrêté ministériel n° MINEDUC/CABMIN/001/0171/2002 du 25 février 2002 portant création du Conseil consultatif national de l'Education Pour Tous.

Il s'agit :

- du conseil Consultatif national ;
- du Secrétariat Technique Permanent ;
- des Comités sectoriels de suivi.

- **Conseil consultatif national**

Tâches : - Réaliser au plan national, les objectifs de l'Education Pour Tous tels que définis dans le cadre d'action de DAKAR en suscitant et en organisant des actions appropriées ;

- Sensibiliser les autorités politiques et les opérateurs éducatifs sur les dispositions prises par le Forum mondial sur l'Education ;

- Servir de cadre de concertation et de réflexion pour tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'action de Dakar ;

- Prendre des engagements auprès des partenaires nationaux et internationaux en vue d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous dans notre pays.

Composition : Le Conseil Consultatif national est composé de 100 membres issus de toutes les forces vives de la nation. Il est dirigé par un bureau composé de 7 membres dont le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est président. Il se réunit une fois par an.

- **Secrétariat Technique Permanent**

- Tâches : - Editer et préparer les travaux du conseil Consultatif national de l'Education Pour Tous ;

- Etablir les comptes rendus pour en assurer le suivi ;
- Gérer le budget du Conseil Consultatif national de l'Education Pour Tous ;
- Statuer sur toutes les questions ayant un caractère d'urgence (ex. réajustement de la programmation des activités...)
- Coordonner et suivre les travaux du programme Education Pour Tous.

Composition : Il comprend 14 membres. Il est supervisé par le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

- **Comités sectoriels de suivi**

- Tâches : - Collecter les informations statistiques nécessaires pour le suivi des progrès sur base des formulaires ad hoc ;
- Transmettre ces données statistiques au Secrétariat Technique Permanent pour élaboration des rapports et indicateurs appropriés ;
 - Suivre l'exécution des travaux au niveau des points focaux (structures et organismes impliqués).

Composition : 6 Comités sectoriels gérés par les ministères suivants :

- Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel pour :
 - Education de base formelle ;
 - Education aux compétences essentielles
- Santé, pour la protection de la petite enfance et la prévention contre le Sida ;
- Affaires Sociales, pour Education non formelle ;
- Communication et Presse, pour l'Education pour une vie meilleure ;
- Famille, pour l'Education de la jeune fille.

4.6.3. Evaluation

Une évaluation à mi-parcours est prévue tous les cinq ans. Elle consistera à faire le point sur l'état d'avancement de l'exécution du plan. Elle réunira les membres du bureau de Conseil Consultatif National, ceux du Secrétariat Technique Permanent, les représentants des partenaires impliqués et les bailleurs de fonds. Cette occasion permettra de réajuster la planification des actions de la (des) phase (s) du plan d'Action National sur base des réalisations et du contexte du moment.

Un rapport final sera élaboré par le Secrétariat Technique Permanent et soumis au Conseil Consultatif National, au Gouvernement et aux bailleurs de fonds.

CONCLUSION

La République Démocratique du Congo reste convaincue qu'on ne peut parler d'un développement durable dans un pays sans Education. C'est dans cette conviction qu'elle n'avait pas hésité à souscrire à la Déclaration mondiale et au Cadre d'action sur l'Education Pour Tous en mars 1999 à Jomtien. Elle a réaffirmé son engagement en avril 2000 à Dakar lors du Forum mondial sur l'éducation.

Le présent plan d'action national de l'Education Pour Tous s'inscrit dans un cadre global de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et marque le début de la matérialisation de l'engagement précité.

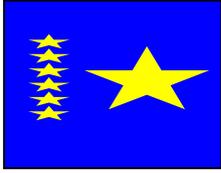
Ce précieux document fixe les efforts à consentir par la Communauté nationale pour l'avènement d'une scolarisation universelle et pour une éducation de qualité dans le pays. Ces deux objectifs seront concomitamment réalisés avec la réduction de l'analphabétisme, l'éradication des disparités entre les sexes dans l'éducation, la lutte contre le VIH/Sida pour le développement de l'éducation, et la protection de la petite enfance.

Quant au financement de ce plan, il convient de noter que l'Accord global et inclusif signé au terme du Dialogue Inter-congolais en Afrique du Sud prévoit d'affecter 10 à 15 % du budget national au secteur de l'éducation, au cours de la période de la transition. Le Programme Minimum de Partenariat pour la transition et la relance (2004 – 2007) témoigne d'ores et déjà de l'importance qu'accorde le Gouvernement au secteur de l'éducation. Toutefois, il s'avère important de signaler que la volonté du Gouvernement est minée par l'insuffisance des ressources au niveau national. Des apports extérieurs sont attendus de la part de nos partenaires traditionnels et potentiels pour l'atteinte des objectifs visés.

BIBLIOGRAPHIE :

1. Avant-avant projet du Plan d'Action National de l'EPT, MINEDUC, nov. 2002
2. Rapport préliminaire du RESEN, Banque Mondiale, 18 fév2004
3. Chronogramme d'exécution du Programme du Gouvernement de Transition, Commission Sociale et Culturelle, Ministère de l'EPSP, novembre 2003
4. Plan d'action stratégique du Ministère des Affaires Sociales 2003 – 2005, sept. 2003
5. Programme RDC – UNICEF 2003 – 2005, Plan d'action 2004 – Développement et Education de l'enfant
6. Liste des établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC, 1^o/4/04
7. Liste des universités et Instituts Supérieurs d'enseignement privé fermés, in Journal « Le Travail », n^o 03 du 07/01/2004
8. Liste des établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, secteur public par province
9. Rapport annuel d'activités – Edition 2003, Direction de Récupération et Reclassement, Secrétariat Général de la Jeunesse, 24 janvier 2004
10. Actions urgentes/PMURR élargi, Ministère de l'ESU
11. Actions urgentes/PMURR élargi, Ministère de l'EPSP
12. Annexe : coûts estimatifs des appuis de base aux écoles (UNICEF)
13. Liste des villes, districts, territoires et communes de la RDC
14. Panorama de la situation du jeune enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre, UNICEF, Septembre 2002.
15. Le développement de la petite enfance en Afrique – Meilleures prestations à moindre coût, Banque Mondiale, août 2002
16. Répartition, des classes à construire par province au prorata du poids démographique, MINEPSP
17. Observation de l'UNESCO sur l'Avant-avant projet du Plan d'Action National de l'EPT, 22/03/04
18. Plan organisationnel des activités de lutte contre le Sida en milieu scolaire
19. Net Work en français n^o 17 – La santé reproductive des adolescents
20. Net Work en français n^o 19 – Améliorer la qualité des services
21. OMS, Bureau régional de l'Afrique/Brazzaville ; Programme de prévention du VIH/SIDA et des soins, à assise communautaire et gérés par district
22. Cécile Mbotama M.Sisi expert, violences faites à la femme et à la jeune fille en RDC dans la ville de Kinshasa, en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et Famille – UNICEF, avril 1999
23. Dr G. Mayala Mabasi, médecin/Projet SIDA, L'école dans la lutte contre le Sida, article scientifique, B.P. 1656 ou 8502 – Kin 1
24. Déclaration et cadre d'action intégré concernant l'Education Pour Tous, les droits et l'Homme et la Démocratie (UNESCO) 1995
25. Programme National de l'Enseignement Primaire, EDIDEPS, 2000
26. Recueil des Directives et Instructions officielles, 4^e Edition, CEREDIP, 2002.
27. Actions prioritaires du PMURR élargi pour le ministère de l'EPSP.
28. Chronogramme d'exécution du Programme du Gouvernement de transition, Commission Sociale et culturelle, Ministère de l'EPSP Novembre 2003.
29. Programme intérimaire pour la sauvegarde de l'EPSP dans la perspective de l'Education Pour Tous.
30. Déclaration et Cadre d'action intégré concernant l'Education pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Démocratie (UNESCO) 1995.

31. Rapport d'état du système éducatif de la RDC RESEN (Rapport préliminaire), févr. 2004.
32. Multiple Indicator Cluster Survey 2001 (MICS 2).
33. DSA en USD (PNUD- Novembre 2002-UNICEF).
34. Programme d'intervention de OCHA en RDC- 2004.
35. Publication de l'Inspection Générale :
 - Projet : Appui au renforcement des capacités du secteur de l'éducation : Enseignement préscolaire- Juillet 2003.
 - Projet : Appui au renforcement des capacités du secteur de l'éducation : enseignement préscolaire-Juillet 2003.
 - Stratégies à adopter pour la mise en œuvre du plan triennal de la revalorisation de l'Enseignement Maternel en RDC-Octobre 2003.
 - Plan d'action : Inspection Générale adjointe chargée de l'Enseignement Maternel.-
36. Catalogue général, 97 – 98, CALOZET, n° 1 et 2
37. Isidore NDAYWEL è NZIEM, Histoire générale du Congo, de l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo, 1998.
38. Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (2004 – 2007), Gouvernement de la RDC, 2004
39. Rapport final de l'atelier de préparation de la rentrée scolaire 2004 – 2005 et la réduction des coûts de la scolarité en République Démocratique du Congo, Ministère de l'EPSP, août 2004



République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire,
Secondaire et Professionnel
Kinshasa/Gombe



Plan d'Action National de l'Education Pour Tous
(Projet)

Volume II : Coûts des actions planifiées

Kinshasa, janvier 2005

Table des matières

Introduction	2
Tableau synthèse des coûts par domaine.....	4
Fiches des actions planifiées par domaine	5
Domaine 1 : Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance	6
Accès	7
Qualité	8
Partenariat.....	9
Domaine 2 : Education de base formelle	10
Accès et équité à l'éducation	11
Qualité et pertinence de l'éducation	12
Gestion de l'éducation.....	14
Domaine 3 : Education et VIH SIDA	16
Renforcement des capacités	17
Sensibilisation	18
Prise en charge	19
Domaine 4 : Education non formelle	20
Cadre institutionnel	21
Alphabétisation des adultes	22
Enfants déscolarisés et jeunes non scolarisés	23
Rattrapage scolaire	24
Domaine 5 : Education et monde du travail	25
Partenariat.....	26
Qualité de la formation	27
Domaine 6 : Suivi et évaluation du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous	28
Suivi	29
Renforcement des capacités de suivi.....	30
Evaluation de l'impact	31

Introduction

Le Plan d'action national de l'Education Pour Tous de la République Démocratique du Congo est rendu en deux volumes complémentaires. Le premier qui est intitulé *Cadre stratégique* contient un ensemble de données sur le système éducatif congolais, assorties d'un diagnostic sectoriel débouchant aux stratégies à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous d'ici 2015.

Le volume II qui fait l'objet de la présente publication est la suite logique du premier. Intitulé *Coûts des actions planifiées*, il est constitué d'un ensemble de fiches présentées sous forme de tableaux contenant des actions à mener à court terme (2004 – 2005), à moyen terme (2006 – 2010) et à long terme (2011 – 2015).

Les actions retenues sont en cohérence avec d'autres plans ou projets en cours dans le système éducatif. Il s'agit notamment du Programme gouvernemental pour les secteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, et des Affaires Sociales ; du Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et Reconstruction (PMRR), du Projet Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation des Infrastructures Socio-économiques (PMURIS), du Programme d'Appui au Secteur de l'Education (PASE), du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida/EPSP. Elles sont également en cohérence avec le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les recommandations et conclusions du RESEN ont été aussi largement prises en compte.

Chaque action retenue porte un coût exprimé en dollars américains. Les différents coûts ont été calculés en recourant aux coûts unitaires du Gouvernement, de la Banque Mondiale et de l'UNICEF selon le cas. A chaque coût unitaire est rattaché une lettre qui fait référence à l'une de ces sources. Ainsi :

- la lettre (a) renvoie aux coûts unitaires du Gouvernement ou ceux observés sur le marché local ;
- la lettre (b) aux coûts unitaires de la Banque Mondiale
- la lettre (c) aux coûts unitaires de l'UNICEF.

Le coût global des actions retenues est de l'ordre de 2.870.685.345,30 \$ répartis comme suit :

- 2004 – 2005 : 601.562.328,30 \$, soit 20,96 % de l'ensemble
- 2006 – 2010 : 1.245.250.368,40 \$, soit 43,38 % de l'ensemble
- 2011 – 2015 : 1.023.872.647,20 \$, soit 35,67 % de l'ensemble

Par rapport aux 6 domaines de l'EPT ce coût global se répartit de la manière suivante :

- Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance : 1.049.264,70 \$, soit 0,04. % de l'ensemble
- Education de base formelle : 2.600.429.167,90 \$, soit 90,59 % de l'ensemble
- Education et VIH SIDA : 2.940.600,00 \$, soit 0,10 % de l'ensemble
- Education non formelle : 73.753.599,70 \$, soit 2,57 % de l'ensemble
- Education et monde du travail : 189.191.255,00 \$, soit 6,59 % de l'ensemble
- Suivi et évaluation du PAN/EPT : 3.321.458,00 \$, soit 0,12 % de l'ensemble

Quant à la part de l'Etat dans le financement de l'EPT, il est prévu que le Gouvernement alloue 17 % de son budget au financement de l'éducation, dont 20 % devront être affectés à l'EPT.

Tableau – synthèse des coûts par domaine et période

Domaine	Ensemble		Court terme : 2004-2005		Moyen terme : 2006-2010		Long terme : 2011-2015	
	Coûts (en \$ us)	%	Coûts (en \$ us)	%	Coûts (en \$ us)	%	Coûts (en \$ us)	%
Education préscolaire	1 049 264,70	0,04	208 932,80	0,01	506 936,90	0,02	333 395,00	0,01
Education de base formelle	2 600 429 167,90	90,59	558 639 758,00	19,46	1 114 868 812,00	38,84	926 920 597,50	32,29
Educ. et VIH/SIDA	2 940 600,00	0,10	909 050,00	0,03	1 045 550,00	0,04	986 000,00	0,03
Education non formelle	73 753 599,70	2,57	4 706 354,50	0,16	34 665 504,50	1,21	34 381 739,70	1,20
Educ. et monde du travail	189 191 255,00	6,59	36 701 255,00	1,28	92 640 000,00	3,23	59 850 000,00	2,08
Suivi et évaluation du PAN/EPT	3 321 458,00	0,12	396 978,00	0,01	1 523 565,00	0,05	1 400 915,00	0,05
Totaux	2 870 685 345,30	100,00	601 562 328,30	20,96	1 245 250 368,40	43,38	1 023 872 647,20	35,67

Fiches des actions planifiées par domaine

Education préscolaire, protection et éveil de la petite enfance

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Accès	:	217.680,0 \$	48.620,0 \$	120.440,0 \$	48.620,0 \$
2. Qualité	:	822.834,7 \$	151.562,8 \$	386.496,9 \$	284.775,0 \$
3. Partenariat	:	8.750,0 \$	8.750,0 \$	0 \$	0 \$
Coût total	:	1.049.264,7 \$	208.932,8 \$	506.936,9 \$	333.395,0 \$

1. Accès : 217.680 \$

N°	Actions	Éléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Identification des espaces d'éveil	66 pers	15 jrs	4.420/prov	48.620	48.620	-	-
2	Sensibilisation de la population rurale à la nécessité de créer des espaces communautaires d'éveil	66 pers	15 jrs	4.420/prov	97.240	-	48.620	48.620
3	Réhabilitation de 19 écoles maternelles non conventionnées	19		3.780 (b)	71.820	-	71.820	-
	Total	-	-	-	217.680	48.620	120.440	48.680

Qualité : 822.834,7 \$

N°	Actions	Eléments de coût		Total (\$ us)	Coût par période			
		Nbre/Qté	Durée		Coût unitaire (\$ us)	2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Identification des pratiques traditionnelles favorables à l'éveil de la petite enfance	66 pers	21 jrs	9.701/prov(a)	81.133	-	81.133	-
2	Reconnaissance officielle des espaces communautaires d'éveil	-	-	-	-	-	-	-
3	Révision des textes officiels existant sur l'enseignement maternel	-	-	-	-	-	-	-
4	Révision des programmes de l'enseignement maternel Atelier	15 pers	5 jrs	50 (a)	3.750	-	3.750	-
5	Introduction de la formation à l'encadrement de l'enseignement maternel dans le programme de l'IFCEPS destiné aux futurs inspecteurs du primaire	-	-	-	-	-	-	-
6	Introduction de la pédagogie de la petite enfance dans le programme de la section pédagogique	-	-	-	-	-	-	-
7	Formation des encadreurs des espaces communautaires d'éveil de la petite enfance	990	5 jrs	50 (a)	247.500	41.250	137.500	68.750
8	Recyclage - Inspecteurs de l'enseignement maternel - Educateurs des écoles maternelles	825	5 jrs	50 (a)	206.250	55.000	68.750	82.500
		1.045	5 jrs	50 (a)	261.250	55.000	82.500	123.750
9	Equipement de : - 8 centres privés de formation des éducateurs en kits didactiques - 79 écoles maternelles publiques en kits didactiques - 500 espaces communautaires d'éveil en kits didactiques	8		39,1 (c)	312,8	312,8	-	-
		79		39,1 (c)	3.088,9	-	3.088,9	-
		500		39,1 (c)	19.550	-	9.775	9.775
	Total	-	-	-	822.834,7	151.562,8	386.496,9	384.755

Partenariat : 8.750 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Organisation d'un atelier de concertation	35	5 jrs	50 (a)	8.750	-	-	
	Total	-	-	-	8.750	8.750	-	

Education de base formelle

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Accès et équité à l'éducation	:	1.538.656.948,6 \$	152.051.625 \$	758.293.740 \$	628.311.583,6 \$
2. Qualité et pertinence de l'éducation	:	1.024.991.192,9 \$	394.439.883 \$	342.473.571 \$	288.077.738,3 \$
3. Gestion de l'éducation	:	36.781.026,0 \$	12.148.250 \$	14.101.501 \$	10.531.275,0 \$
Coût total	:	2.600.429.167,9 \$	558.639.758 \$	1.114.868.812 \$	926.920.597,5 \$

1. Accès et équité à l'éducation : 1.538.656.948,6 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Sensibilisation des comités des parents sur le genre, l'inscription des enfants en 1 ^e année et la participation à l'entretien et à la construction des écoles	47.228 copa	3jrs/an	6,4 (a)	906.777,6	480.000	192.000	234.777,6
2	Sensibilisation de 24.297.570 élèves du primaire et 4.004.387 élèves du secondaire sur le genre et équité	28.301.957	30 minutes par semaine	-	-	-	-	-
3	Réhabilitation de 18.876 salles de classes avec la participation des communautés de base	18.876	-	3.780 (b)	71.351.280	-	71.351.280	-
4	Construction de 206.853 salles de classes avec la participation des communautés de base	206.853	-	5.892 (b)	1.218.777.876	105.614.100	577.121.400	536.042.376
5	Equipement des salles de classes en bancs	225.729	-	810 (c)	182.840.490	14.519.250	94.629.060	73.692.180
6	Etablissement de la carte scolaire	11 provinces	-	10.900 (a)	119.900	119.900	-	-
7	Etude sur la scolarisation des enfants des pêcheurs nomades de l'Equateur et de la Province Orientale	2 provinces	-	10.000 (a)	20.000	20.000	-	-
8	Etude sur la scolarisation des enfants vivant dans les zones forestières (Equateur, Province Orientale, Bandundu, Maniema)	4 provinces	-	11.250 (a)	45.000	45.000	-	-
9	Suppression des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires	10 experts	10 jrs	15 (b)	1.500	1.500	-	-
10	Révision de la loi-cadre de l'enseignement national afin de la rendre conforme à l'esprit de la Déclaration mondiale sur l'EPT (enseignement primaire obligatoire et gratuit) et de décider sur la langue d'enseignement au niveau primaire	25 pers	5 jrs	15 (b)	1.875	1.875	-	-
11	Formation de 258.369 instituteurs et professeurs du secondaire sur l'entretien des infrastructures scolaires et la participation communautaire	258.369 enseignants	5 jrs	50 (a)	64.592.250	31.250.000	15.000.000	18.342.250
	Totaux	-	-	-	1.532.656.948,6	152.051.625	758.293.740	628.311.583,6

2. Qualité et pertinence de l'éducation : 1.024.991.192,9 \$

N°	Actions	Éléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Impression et distribution du programme national de l'enseignement primaire	192.597 programmes	-	3,5 (a)	674.089,5	7.000	367.500	299.589,5
2	Révision des programmes de l'enseignement spécial	-	-	6.000 (a)	6.000	6.000	-	-
3	Impression et révision des programmes révisés de l'enseignement spécial	830 programmes	-	3,5 (a)	2.905	-	2.905	-
4	Dotation des élèves en manuels de calcul et de français (en moyenne 1 livre pour 2 élèves)	24.297.570 manuels	-	2,3 (b)	55.884.411	12.696.000	18.219.220	24.969.191
5	Révision des programmes de l'enseignement général (2 premières années du secondaire)	-	-	6.000 (a)	6.000	6.000	-	-
6	Impression et distribution des programmes révisés de l'enseignement général	56.800 programmes	-	87,5 (a)	4.970.000	-	4.970.000	-
7	Formation des enseignants du primaire, des enseignements spécial et général sur l'utilisation de nouveaux programmes et la fabrication des matériels didactiques	315.699 enseignants	5 jrs	50 (a)	78.924.750	31.250.000	29.332.500	18.342.250
8	Organisation des tests annuels d'évaluation de la maîtrise des acquis scolaires auprès des élèves de la 5 ^e année primaire et de la 2 ^e année secondaire	339.886 élèves	-	2,8 (a)	942.658	154.000	332.700	455.958
9	Recyclage des enseignants et des professeurs sur la didactique des matières	167.000 personnes	10 jrs	50 (a)	83.500.000	23.857.143	59.642.857	-
10	Dotation des écoles en bibliothèques scolaires	3.600 bibliothèques	-	1.000 (a)	3.600.000	-	1.200.000	2.400.000
11	Renforcement des capacités de production des 2 imprimeries du MINEPSP par l'acquisition des équipements plus performants	2	-	82.166.120 (a)	164.332.240	164.332.240	-	-
12	Formation des enseignants et directeurs d'école sur : - la gestion d'une classe multigrade - le genre et équité - la paix et la citoyenneté - l'approche éducation aux compétences psychosociales - l'éducation pour la santé et l'environnement	258.369 pers.	10 jrs	50 (a)	129.184.500	62.500.000	30.000.000	36.684.500

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
13	Dotation des élèves en fournitures de base	24.297.570 élèves	-	7,9 (b)	191.950.803	43.608.000	62.579.060	85.763.743
14	Dotation des unités pédagogiques en fournitures et supports de formation	41.228 unités péd.	-	10 (c)	412.280	190.000	100.000	122.280
15	Dotation des enseignants (primaire, spécial et général) en kits et guides pédagogiques	315.699 personnes	-	25 (c)	7.892.475	3.125.000	2.933.250	1.834.225
16	Dotation des 41.228 écoles en kits didactiques	41.228 kits	-	39,1 (c)	1.612.014,8	742.900	391.000	478.114,8
17	Dotation des 4.200 écoles en microordinateurs	4.200 micro-ordinateurs	-	2.000 (a)	8.400.000	1.200.000	2.400.000	4.800.000
18	Formation des enseignants des écoles desservies sur les logiciels de base	25.200 enseignants	10 jrs	50 (a)	12.600.000	1.800.000	3.600.000	7.200.000
19	Connexion à l'Internet avec abonnement d'une année	840 écoles	-	2.000 (a)	1.680.000	240.000	480.000	960.000
20	Révision et appréciation des textes relatifs aux critères d'évaluation et de sanction de l'action éducative (réforme du système des examens)	-	-	6.000 (a)	6.000	-	-	-
21	Remise en état de 42.000 latrines des écoles non concernées par la réhabilitation	42.000 latrines	-	1.250 (c)	52.500.000	-	52.500.000	-
22	Visites et consultations médicales trimestrielles des élèves des écoles primaires et secondaires	28.301.957 élèves	1 jr	1 (a)	28.301.957	6.640.000	9.219.787	12.442.170
23	Cantines scolaires dans les écoles primaires <ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement • Aide alimentaire 	17.008.299 élèves* 17.008.299 élèves	-	2,4 (b) 8 (b)	40.819.917,6 136.066.392	9.273.600 30.912.000	13.307.952 44.359.840	18.238.365,6 60.794.552
24	Réaménagement de terrains sportifs et de loisirs	11.070 terrains	-	1.500 (c)	16.605.000	-	5.535.000	11.070.000
25	Création de brigades de santé dans les écoles primaires et secondaires	25.000	-	-	-	-	-	-
26	Assainissement des écoles par la collecte et le traitement des déchets solides (bacs à papiers, incinérateurs, pelles, brosses, poubelles, ...)	41.228 écoles	-	100 (a)	4.122.800	1.900.000	1.000.000	1.222.800
	Totaux	-	-	-	1.024.991.192,9	394.439.883	342.473.571	288.077.738,9

* Selon le RESEN, les besoins alimentaires de 30 % d'élèves sont déjà couverts

3. Gestion de l'éducation : 36.781.026,0 \$

N°	Actions	Eléments de coût		Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée		Coût unitaire (\$ us)	2004 – 2005	2006 – 2010
1	Formation de 48.297 directeurs, inspecteurs et conseillers d'enseignement sur la gestion administrative et pédagogique	48.297	5 jrs	12.074.250	5.642.250	2.875.000	3.557.000
2	Dotation des gestionnaires provinciaux et locaux de <ul style="list-style-type: none"> • 11 véhicules tout terrain (1 par division provinciale) • 500 motos (1 par sous-division, coordination et inspection itinérante) • 25.000 machines à écrire • 4.569 microordinateurs 	11 500 25.000 4.569	- - - -	385.000 500.000 6.250.000 9.138.000	- - 6.250.000 - 3.138.000	385.000 500.000 -	- - - 6.000.000
3	Recrutement sur concours de 1.889 inspecteurs dont 1.303 pour l'enseignement maternel et primaire, 586 pour l'enseignement secondaire	1.889	-	141.675	15.000	73.500	53.175
4	Formation initiale des inspecteurs recrutés à l'IFCEPS	1.889	10 mois	1.700.100	180.000	882.000	638.100
5	Création de 3 pools de l'IFCEPS (Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi)	-	-	-	-	-	-
6	Identification et état des lieux des bâtiments pouvant abriter les 3 pools de l'IFCEPS	3	5 jrs	6.000	6.000	-	-
7	Remise en état des bâtiments devant abriter les 3 pools de l'IFCEPS	3 sites	-	150.000	-	150.000	-
8	Dotation de 3 pools de l'IFCEPS en mobiliers, matériels didactiques et matériels roulants	3 sites	-	2.150.001	-	2.150.001	-
9	Etat des lieux des infrastructures scolaires	Toutes les écoles	-	200.000	-	200.000	-
10	Collecte des données scolaires	-	11 ans	495.000	45.000	225.000	225.000
11	Mise en place d'un système de gestion de base des données à la DPSS (consultant, microordinateurs, imprimantes, logiciels, disquettes, test et expérimentation)	-	-	100.000	10.000	86.000	4.000

N°	Actions	Éléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
12	Formation de 1.500 agents des divisions, sous-divisions et des coordinations sur la planification et les statistiques scolaires	1.500	5 jrs	50 (a)	375.000	-	375.000	-
13	Dotation des structures décentralisées en <ul style="list-style-type: none"> - 500 vélos pour les cellules des statistiques - 12 motos pour les antennes provinciales de planification et de statistiques scolaires 	500 12	- -	100 (a) 1.000 (a)	50.000 12.000	- -	50.000 12.000	- -
14	Dotation de 12 Antennes Provinciales des Statistiques scolaires en microordinateurs	12	-	2.000 (a)	24.000	-	-	24.000
15	Généralisation du système de gestion de base des données dans 12 Divisions provinciales	12	-	2.500 (a)	30.000	-	-	30.000
16	Dotation des services centraux et provinciaux de l'EPSP en mobiliers et matériels de bureau	750 bureaux	-	4.000 (a)	3.000.000	-	3.000.000	-
17	Décentralisation ou délégation effective du pouvoir aux autorités provinciales de l'EPSP	-	-	-	-	-	-	-
18.	Implication effective des parents à la gestion administrative et pédagogique des écoles	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux	-	-	-	36.781.026	12.148.250	14.101.501	10.531.275

Education et VIH/SIDA

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Renforcement des capacités	:	1.355.400 \$	295.850 \$	559.550 \$	500.000 \$
2. Sensibilisation	:	1.585.200 \$	613.200 \$	486.000 \$	486.000 \$
3. Prise en charge	:	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût total	:	2.940.600 \$	909.050 \$	1.045.550 \$	986.000 \$

1. Renforcement des capacités : 1.355.400 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Relecture et toilettage des manuels et supports didactiques	25 jrs	60 jrs	20 (c)	30.000	30.000		
2	Intégration des contenus relatifs au VIH/Sida, à l'éducation à la vie, IST et aux compétences psychosociales dans les programmes des niveaux maternel et primaire	25 pers	30 jrs	20 (c)	15.000	15.000		
3	Elaboration des guides pédagogiques pour les nouveaux programmes intégrés	25 pers	60 jrs	20 (c)	30.000	30.000		
4	Formation en élaboration du matériel didactique en Afrique	10 pers	30 jrs	306 (b)	91.800	-	91.800	-
5	Formation des formateurs à l'utilisation du nouveau programme et à l'élaboration des matériels didactiques	500 formateurs	10 jrs	50 (a)	250.000	50.000	100.000	100.000
6	Elaboration du module de formation des pairs éducateurs	10 pers	10 jrs	20 (c)	2.000	2.000	-	-
7	Formation des élèves et des fonctionnaires pairs éducateurs sur la lutte contre le VIH/Sida	2.000 pers	7 jrs	50 (a)	700.000	100.000	200.000	400.000
8	Voyage d'études sur la problématique du VIH/Sida	15 pers	15 jrs	306 (b)	68.850	68.850	-	-
9	Etudes CAP en milieu scolaire dans les provinces	11 prov	-	15.250 (a)	167.750	-	167.750	-
	Totaux				1.355.400	295.850	559.550	500.000

2. Sensibilisation : 1.585.200 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Elaboration du module d'information des élèves et du personnel de l'EPSP sur le don bénévole de sang	10 pers	10 jrs	20 (a)	20.000	-	-	
2	Sensibilisation des élèves et du personnel de l'EPSP sur le don bénévole de sang (TV et radio scolaires)	44 trimestres	1/mois	50 (c)	6.600	3.000	3.000	
3	Production des boîtes à images sur le VIH/Sida	15.000		10 (a)	150.000			
4	Production et diffusion d'un bulletin trimestriel de liaison (Attention Sida)	4.400		10 (a)	4.400	2.000	2.000	
5	Production et diffusion des émissions à la radio scolaire sur le VIH/Sida (1 émission par trimestre)	44		50 (a)	2.200	1.000	1.000	
6	Production et diffusion du dépliant	50.000		2 (a)	100.000	40.000	40.000	
7	Sensibilisation des communautés au risque du sida et IST	5 campagnes par prov.	20 jrs	20.000/prov	1.100.000	440.000	440.000	
8	Vulgarisation de la politique sanitaire de lutte contre le Sida et les IST	1 campagne	20 jrs	20.000/prov	220.000	-	-	
	Totaux				1.585.200	486.000	483.600	

3. Prise en charge

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Initiation dans les écoles 1 fois par trimestre des actes de solidarité auprès des enfants et de la communauté en faveur des victimes du VIH/Sida	-	-	-	-	X	X	X
2	Création au sein des écoles de club anti-sida pour protéger les droits des enfants et jeunes victimes du Sida	-	-	-	-	X	X	X
	Totaux	-	-	-	-			

Education non formelle

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Cadre institutionnel	:	870.305,00 \$	190.205,00 \$	511.100,00 \$	169.000,00 \$
2. Alphabétisation des adultes	:	42.057.041,00 \$	3.884.901,00 \$	19.129.775,00 \$	19.042.365,00 \$
3. Enfants déscolarisés et jeunes non scola..	:	15.496.788,20 \$	124.197,30 \$	7.706.995,50 \$	7.665.595,40 \$
4. Rattrapage scolaire	:	15.329.465,50 \$	507.051,20 \$	7.317.634,00 \$	7.504.779,30 \$
Coût total	:	73.753.599,70 \$	4.706.354,50 \$	34.665.504,50 \$	34.381.739,70 \$

1. Cadre institutionnel : 807.305 \$

N°	Actions	Eléments de coût		Total (\$ us)	Coût par période			
		Nbre/Qté	Durée		Coût unitaire (\$ us)	2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Identification au niveau national des structures d'éducation non formelle (enquête nationale)	11 prov.	15	5.568,6/prov	61.255			
2	Création d'une coordination nationale de l'Enseignement Non Formelle	1	-	-	X		-	
3	Création des antennes provinciales	11	-	-	-	X	-	
4	Création antennes sous-provinciales de l'Enseignement Non Formelle	47	-	-	-	-	X	
5	Equipement de la coordination nationale, des antennes provinciales et sous-provinciales de l'Enseignement Non Formelle <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules (4X4) • Motos • Mobiliers • Fourniture et matériels de bureau 	12 47 59 services 59 services	- - - -	35.000 (a) 1.500 (a) 1.000 (a) 2.610 (b)	420.000 70.500 59.000 154.000	35.000 385.000 45.000 11.000 5.000 55.000	- 25.500 47.000 94.000	
6	Formation des inspecteurs	110	3 mois	90/mois (b)	29.700	29.700	-	
7	Révision des programmes de formation de l'Enseignement Non Formel <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des programmes • Expérimentation des programmes harmonisés • Validation • Reproduction, diffusion et mise en vigueur • Evaluation 	35 pers 110 centres témoins 10 pers 3.600 exempl. 10 pers	5 jrs 1 an 5 jrs 5 jrs	50 (a) 450 (a) 50 (a) 3,5 (a) 50 (a)	8.750 49.500 2.500 12.600 2.500	8.750 49.500	2.500 12.600 2.500	
	Totaux				870.305	190.205	511.100	169.000

2. Alphabétisation des adultes : 42.057.041,00 \$

N°	Actions	Éléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Sensibilisation des populations surtout les femmes à la nécessité de savoir lire, écrire et calculer	5 campagnes dans chacune des 11 provinces	7 jrs	10.000 (b)	550.000	110.000	220.000	220.000
2	Formation <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs d'alphabétisation • Alphabétiseurs • femmes 	100 1.500 22.000 par prov et par mois	5 jrs 8 mois 3 mois	50 (a) 90/mois (a) 5\$/ mois (a)	25.000 1.080.000 39.930.000	12.500 3.630.000	7.500 540.000 18.150.000	5.000 540.000 18.150.000
3	Équipement de la DAEA et des centres publics et privés d'alphabétisation <ul style="list-style-type: none"> • DAEA <ul style="list-style-type: none"> ○ Véhicules (4x4) ○ Fournitures et matériels de bureau ○ Mobiliers • 360 centres publics <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliers ○ Kits didactiques • 150 centres privés <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliers ○ Kits didactiques 	1 360 360 150 150		35.000 (a) Forfait forfait 810 (b) 39,1 (c)	35.000 3.000 1.000 291.600 14.076	35.000 3.000 1.000 89.100 4.301	121.500 5.865 81.000 3.910	81.000 3.910 40.500 1.955
	Totaux				42.057.041	3.884.901	19.129.775	19.042.365

3. Enfants déscolarisés et jeunes non scolarisés : 15.496.789,20 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Construction des centres d'accueil pour enfants en situation difficile	12		35.000 (b)	420.000	105.000	175.000	140.000
2	Equipement des centres en <ul style="list-style-type: none"> • Mobilier • Kits didactiques 	12		4.860 (b)	58.320	14.580	24.300	19.440
		12		39,1 (c)	469,2	117,3	195,5	156,4
3	Formation des encadreurs des centres	72	5 jrs	50 (a)	18.000	4.500	7.500	6.000
4	Prise en charge intégrale des enfants en situation difficile	50 enfants par centre	10 ans	2.500 (a)	15.000.000		7.500.000	7.500.000
	Totaux				15.496.789,2	124.197,3	7.706.995,5	7.665.596,4

4. Rattrapage scolaire : 15.329.465,5

N°	Actions	Eléments de coût		Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre/Qté	Durée		Coût unitaire (\$ us)	2004 – 2005	2006 – 2010
1	Campagne de sensibilisation auprès des enfants nécessitant des mesures spéciales dans les districts et territoires	271	-	271.000	11.000	130.000	130.000
2	Création de 695 centres de rattrapage scolaires à travers le pays	2.085 salles	-	12.284.820	212.112	6.009.840	6.062.868
3	Dotation de 695 centres en matériels didactiques spécifiques	695	-	27.174,5	469,2	13.294	13.411,3
4	Formation des éducateurs des centres de rattrapage scolaire	2.085	10 jrs	1.042.500	18.000	510.000	514.500
5	Formation de 59.900 enfants nécessitant des mesures spéciales de protection à raison de 180 enfants par centre	59.900	-	1.515.470	250.470	506.000	759.000
6	Dotation des coordinations nationale et provinciales en mobiliers	12	-	48.000	4.000	44.000	-
7	Recyclage de 120 fonctionnaires des Coordinations nationale et provinciales	120	10 jrs	60.000	5.000	55.000	-
8	Relecture du programme de rattrapage scolaire	10 experts	30 jrs	6.000	6.000	-	-
9	Expérimentation du programme relu	110 centres	-	49.500	-	49.500	-
10	Evaluation et généralisation du programme	-	-	25.000	-	-	25.000
	Totaux	-	-	15.329.465,5	507.051,2	7.317.634	7.504.779,3

Education et monde du travail

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Partenariat	:	61.255 \$	61.255 \$	- \$	- \$
2. Qualité de la formation	:	189.130.000 \$	36.640.000 \$	92.640.000 \$	59.850.000 \$
Coût total	:	189.191.255 \$	36.701.255 \$	92.640.000 \$	59.850.000 \$

1. Partenariat : 61.255 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total	Coût par période en \$		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire en \$		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Organisation d'un atelier national sur « la définition d'une politique nationale de l'emploi – formation en République Démocratique du Congo » regroupant 55 participants en raison de 5 participants par province	11 prov	7 jrs	5.568,6/prov (a)	61.255	-	-	
	Totaux				61.255			

2. Qualité de la formation : 189.130.000 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total	Coût par période en \$		
		Nbre/Qté	Durée	Coût unitaire en \$		2004 – 2005	2006 – 2010	2011 – 2015
1	Edition et diffusion des manuels pour l'enseignement technique	100.000	-	50 (a)	500.000	-	250.000	250.000
2	Formation et recyclage de 30.000 enseignants de l'enseignement technique et professionnel	30.000	5 jrs	50 (a)	7.500.000	2.500.000	2.500.000	2.500.000
3	Enquête sur le thème : « Identification des besoins des entreprises et des institutions de formation technique et professionnelle » dans 5 provinces (Kinshasa, Bas-Congo, Katanga, Province orientale, Sud-Kivu)	5 prov	-	10.000 (a)	50.000	50.000	-	-
4	Atelier sur « la révision du programme de l'enseignement technique et professionnel sur la culture de l'entrepreneuriat et diffusion »	15	5 jrs	100.000 (a)	100.000	-	100.000	-
5	Equipement de 2414 infrastructures de l'enseignement technique et professionnel en matériels spécifiques	2414		40.000 (b)	96.560.000	19.480.000	47.880.000	29.200.000
6	Remise en état de 2414 infrastructures de l'enseignement technique et professionnel (centres, écoles et institutions universitaires)	2414		30.000 (c)	72.420.000	14.610.000	35.910.000	21.900.000
7	Modernisation et transformation de 300 institutions de formation en centres pilotes de formation	300 centres		40.000 (a)	12.000.000	-	6.000.000	6.000.000
	Totaux				189.130.000	36.640.000	92.640.000	59.850.000

Suivi et évaluation du Plan d'Action National de l'EPT

Sous domaines	:	Total	2004/2005	2006/2010	2011/2015
1. Suivi	:	668.258 \$	74.428 \$	316.915 \$	276.915 \$
2. Renforcement des capacités de suivi	:	2.363.700 \$	295.550 \$	1.074.650 \$	993.500 \$
3. Evaluation de l'impact	:	289.500 \$	27.000 \$	132.000 \$	130.500 \$
Coût total	:	3.321.458 \$	396.978 \$	1.523.565 \$	1.400.915 \$

2. Renforcement des capacités de suivi : 2.363.700 \$

N°	Actions	Eléments de coût		Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre	Durée		Coût unitaire (\$ us)	2004 – 2005	2006 – 20010
1	Séminaires provinciaux de formation des Comités sectoriels de suivi sur la collecte des données éducatives (secteur formel et non formel)	11 provinces	5 jrs	5.000 (a)	15.000	40.000	-
2	Atelier de formation des cadres de la DAEPT sur l'analyse statistique et l'évaluation des progrès vers les objectifs de l'EPT	20 personnes	5 jrs	20 (a)	2.000	-	-
3	Organisation des voyages d'études au BREDA pour un partage d'expériences sur les différents aspects de l'EPT (transport + séjour)	10	15 jrs	306 (b)	22.950	22.950	-
4	Formation de 20 personnes sur l'évaluation de la maîtrise des apprentissages de l'éducation non formelle	20 pers	8 jrs	20 (a)	-	3.200	-
5	Acquisition de 2 véhicules tout terrain pour la supervision des activités	2	-	14.000 (a)	28.000	-	-
6	Acquisition de 15 motos pour la collecte des données par la DAEPT et les Comités sectoriels de suivi	15	-	1.000 (a)	15.000	15.000	-
7	Installation et connexion à l'Internet + abonnement	1	-	5.000 (a)	2.000	1.500	1.500
8	Mise en place d'une base des données de l'EPT à la DAEPT (consultant, microordinateurs, expérimentation, ...)	-	-	58.000 (a)	30.000	14.000	14.000
9	Collecte des données par les comités sectoriels de suivi et la DAEPT	77	11 ans	2.500 (a)	192.500	962.500	962.500
10	Publication des bilans annuels et quinquennaux de l'EPT	-	11 ans	2.500 (a)	2.500	12.500	12.500
11	Publication du bulletin de liaison « EPT Infos »	300 exemplaires	22 semestres	1 (a)	600	3.000	3.000
	Totaux	-	-	-	295.550	1.074.650	993.500

3. Evaluation de l'impact : 289.500 \$

N°	Actions	Eléments de coût			Total (\$ us)	Coût par période		
		Nbre	Durée	Coût unitaire (\$ us)		2004 – 2005	2006 – 20010	2011 – 2015
1	Etude de cas sur certains aspects spécifiques de l'EPT (Scolarisation des filles, des minorités, jeunes et enfants non scolarisés, réinsertion sociale des enfants de la rue, petite enfance, langue d'enseignement, rendement des écoles multigrades, les besoins de formation des groupes spécifiques, ...)	11	1/ an	25.500 (a)	280.500	25.500	127.500	127.500
2	Evaluation bi- annuelle du programme EPT-RDC	6		1.500 (a)	9.000	1.500	4.500	3.000
	Totaux	-	-	-	289.500	27.000	123.000	130.500